



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

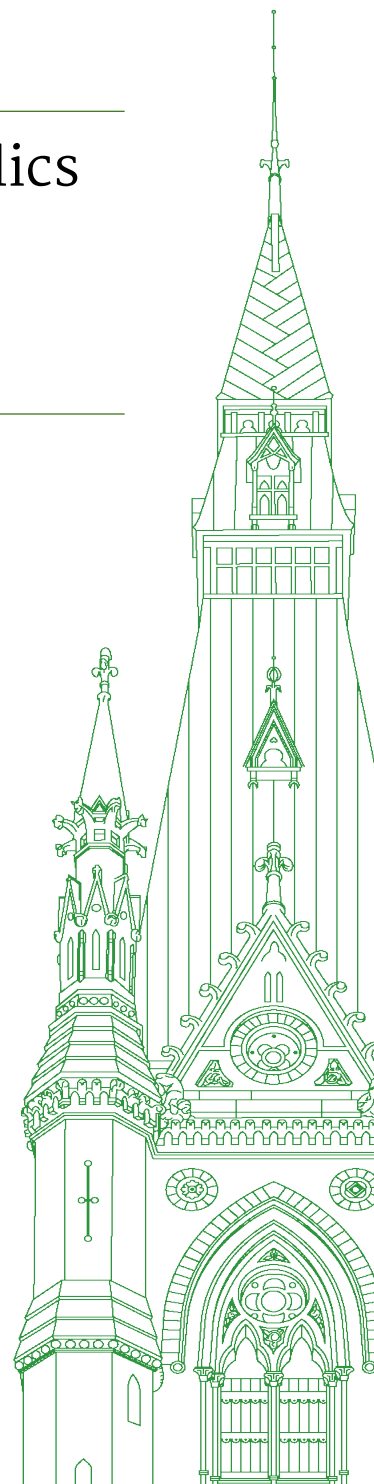
Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 024

Le lundi 9 février 2026

Président : John Williamson



Comité permanent des comptes publics

Le lundi 9 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC)): Bonjour à tous. Nous sommes heureux de vous accueillir en ce froid lundi d'Ottawa.

[Français]

Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 24^e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés assistent à la réunion en personne. Je ne pense pas que quiconque participe à distance, mais cela reste bien sûr toujours une option.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veillez attendre que je vous donne la parole avant d'intervenir. Toutes les interventions doivent être adressées à la présidence, mais je tiens à préciser que je ne demande pas aux témoins d'attendre que je les nomme chaque fois. J'aime qu'il y ait un peu d'interaction entre les députés et les témoins lorsque ceux-ci répondent aux questions.

[Français]

Conformément à l'article 108(3)g du Règlement, le Comité entreprend l'examen des comptes publics du Canada de 2024 et des comptes publics du Canada de 2025, renvoyés au Comité le mardi 17 décembre 2024 et le vendredi 7 novembre 2025.

[Traduction]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je crois comprendre que deux des trois témoins feront une déclaration préliminaire.

Du Bureau du vérificateur général, nous accueillons Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada.

Vous ferez une déclaration préliminaire dans quelques minutes.

Nous accueillons Mme Garda, directrice principale, et M. Matte, directeur principal.

Je suis heureux de vous voir tous les deux.

Du Secrétariat du Conseil du Trésor, nous accueillons Annie Boudreau, contrôleur générale du Canada.

Vous ferez également une déclaration préliminaire, tout de suite après Mme Hogan.

Nous accueillons également Blair Kennedy, directeur exécutif, Politiques comptables et rapports du gouvernement, et John Daley, directeur principal, Comptes publics et services-conseils.

Merci à tous d'être venus aujourd'hui.

Enfin, du ministère des Finances, nous accueillons Nick Leswick, sous-ministre, ainsi qu'Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique économique, budgétaire et intergouvernementale.

Sans plus tarder, vous disposerez chacune d'environ cinq minutes.

Madame Hogan, vous avez la parole.

[Français]

Karen Hogan (vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général): Monsieur le président, je vous remercie de nous donner l'occasion de discuter de notre audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.

Je tiens tout d'abord à reconnaître que cette audience se déroule sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Sana Garda, directrice principale, et d'Étienne Matte, directeur principal de notre audit financier.

Les états financiers du gouvernement sont l'un de ses documents clés pour la reddition de comptes. Notre audit des états financiers est le plus grand audit que réalise mon bureau. Il nécessite, à un moment ou à un autre, la participation de presque l'ensemble de nos 250 auditrices et auditeurs financiers. Les observations et les constatations qui en découlent aident le Parlement à exercer une surveillance des dépenses publiques, favorisent la transparence et encouragent une bonne gestion financière.

Notre rapport de l'auditeur sur les états financiers du gouvernement du Canada commence à la page 63 du Volume 1 de la version française des Comptes publics du Canada de 2025, et à la page 59 de la version anglaise. De même, notre rapport de l'auditeur se trouve à la page 61 du Volume 1 de la version française des Comptes publics du Canada de 2024, et à la page 57 de la version anglaise.

Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés du gouvernement pour les deux exercices. Une opinion sans réserve indique que les informations contenues dans les états financiers donnent une image fidèle et qu'elles sont présentées conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Autrement dit, vous pouvez vous fier aux informations présentées dans les états financiers des deux exercices.

• (1105)

[Traduction]

Je suis heureuse que notre bureau ait fourni, pour appuyer les parlementaires, un commentaire annuel découlant de nos travaux d'audit financier ces 10 dernières années. Ce rapport met en relief des questions importantes issues de tous nos audits des états financiers fédéraux que nous souhaitons apporter à l'attention du Parlement, y compris notre audit des états financiers consolidés du gouvernement. Par exemple, dans les commentaires de 2024 et de 2025, nous avons rendu compte de problèmes persistants liés à l'administration de la paie et signalé des déficiences dans les contrôles généraux informatiques de certains systèmes gouvernementaux clés, tels que ceux qui traitent les paiements.

Dans notre plus récent commentaire, nous soulignons des transactions importantes et soulevons des préoccupations concernant les procédures pour la comptabilisation des dépenses d'exploitation de la Défense nationale. Cela s'ajoute aux problèmes que nous signalons depuis des années relativement à la gestion par le ministère des stocks et des éléments d'actifs groupés. Comme il est prévu que la Défense nationale augmente ses dépenses au cours des prochaines années, des améliorations aux contrôles internes s'imposent afin d'améliorer l'exactitude et la fiabilité de l'information utilisée pour appuyer la gestion du budget et la prise de décisions.

De plus, dans le commentaire de 2025, nous avons noté que 77 % des sociétés d'État n'avaient pas de plan d'entreprise approuvé avant le début de leur exercice financier, ce qui est semblable au taux que nous avons signalé dans le commentaire de 2024. Des retards d'approbation peuvent entraîner des inefficiences opérationnelles, des retards dans l'exécution des projets ou des coûts additionnels. En 2025, nous avons également noté que 80 % des sociétés d'État avaient connu des retards dans la nomination des membres de leur conseil d'administration. Ce type de retard nuit à la capacité du conseil d'administration de jouer son important rôle de gouvernance.

En conclusion, je tiens à remercier les hauts fonctionnaires et le personnel des nombreux ministères, organismes et sociétés d'État qui ont participé à notre audit des états financiers du gouvernement. Leur collaboration continue est grandement appréciée.

Je termine ainsi ma déclaration d'ouverture. Nous serions heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

[Français]

Le président: Nous vous remercions, madame Hogan.

Madame Boudreau, vous avez la parole pour environ cinq minutes.

[Traduction]

Annie Boudreau (contrôleure générale du Canada, Secrétaire du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de discuter des Comptes publics du Canada de 2024 et 2025.

J'aimerais commencer par reconnaître que le territoire sur lequel nous nous réunissons aujourd'hui est le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis accompagnée aujourd'hui par Blair Kennedy, directeur exécutif, Politiques comptables et rapports, et John Daley, directeur principal, Comptes publics et services-conseils.

[Français]

Le gouvernement s'engage à faire preuve d'ouverture, de transparence et de responsabilité envers les Canadiens, les Canadiennes et les parlementaires. À cette fin, les comptes publics font partie d'une série de rapports qui décrivent comment le gouvernement a dépensé les fonds qu'il a demandés au Parlement et comment il a généré des recettes. Les comptes publics renferment les états financiers consolidés audités du gouvernement et d'autres renseignements financiers détaillés de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars.

[Traduction]

En rendant compte de la façon dont l'argent des contribuables a été dépensé, les Comptes publics fournissent aux parlementaires de l'information qui leur permet de comprendre et d'évaluer la situation financière et les opérations du gouvernement et d'effectuer une surveillance efficace.

Les exigences relatives à la production des Comptes publics du Canada sont énoncées dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Les sous-ministres adjoints et les dirigeants principaux des finances sont responsables de l'exactitude des renseignements fournis et doivent respecter les politiques comptables du gouvernement du Canada, qui sont fondées sur les normes comptables pour le secteur public.

La production et la finalisation des Comptes publics sont une responsabilité conjointe.

• (1110)

[Français]

En tant que contrôleure générale, l'une de mes responsabilités consiste à assurer le leadership en matière de gestion financière au sein du gouvernement du Canada. À ce titre, mon bureau assure un leadership à l'échelle du gouvernement en matière de normes comptables et de préparation des états financiers ministériels, ce qui comprend les comptes publics.

Le ministère des Finances est responsable de la section consacrée à la discussion et à l'analyse des états financiers qui permet de comprendre les écarts par rapport au budget. Le receveur général compile les données reçues des ministères, des organismes et des sociétés d'État et publie les comptes publics. Enfin, les états financiers consolidés figurant dans les comptes publics sont audités par le Bureau du vérificateur général.

[Traduction]

Je suis heureuse de constater que, depuis 27 années consécutives, le Bureau du vérificateur général a émis une opinion d'audit sans réserve ou non modifiée sur les états financiers consolidés annuels du gouvernement. Cela reflète positivement la grande qualité des rapports financiers du gouvernement et le travail accompli par mes collègues dans l'ensemble de la fonction publique.

[Français]

J'aimerais aussi aborder la question du moment du dépôt des comptes publics.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, les comptes publics sont déposés au Parlement au plus tard le 31 décembre de chaque année lorsque le Parlement est en session. Bien que la date limite soit fixée par la Loi, la date d'entrée en vigueur du dépôt varie d'une année à l'autre à l'intérieur de cette période.

Comme il est indiqué, dans le document intitulé « Commentaire sur les audits financiers de l'exercice 2024-2025 » du Bureau du vérificateur général, que les améliorations apportées au moment du dépôt des comptes publics reflètent les efforts continus du gouvernement en vue d'améliorer l'utilité, la qualité et la présentation des comptes publics.

[Traduction]

Puisque le Comité souhaite poursuivre l'examen des Comptes publics de 2024 tout en étudiant ceux de 2025, je vais vous présenter quelques points saillants pour ces deux années.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le gouvernement a enregistré un déficit annuel lié aux activités de 36,3 milliards de dollars, contre un déficit de 61,9 milliards de dollars au cours de l'exercice 2023-2024. En ce qui concerne les revenus, ils sont passés de 459 milliards de dollars pour l'exercice 2023-2024 à 511 milliards de dollars pour l'exercice 2024-2025, en raison d'une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, ainsi que d'autres revenus.

[Français]

De plus, au cours de l'exercice 2024-2025, les dépenses fédérales ont totalisé 547 milliards de dollars. De ce montant, 359 milliards de dollars, soit environ 66 % ou les deux tiers, ont été consacrés aux paiements de transfert, ce qui était le cas aussi pour l'exercice 2023-2024.

[Traduction]

Ceci conclut mon intervention. Il nous fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant commencer notre première série de questions, qui sera composée de trois députés, qui disposeront de six minutes chacun.

Monsieur McCauley, vous allez commencer, s'il vous plaît.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Hogan, et merci à tous les autres pour vos commentaires.

J'aimerais commencer par Mme Boudreau.

Qui rédige le texte des Comptes publics? Par « texte », j'entends les observations et les explications, et non les chiffres. Qui rédige le texte?

Annie Boudreau: Parlez-vous de la discussion et de l'analyse des états financiers?

Kelly McCauley: Je parle du volume I, du volume II ou du volume III. Je peux choisir un sujet au hasard. Un « paiement de transfert » est un « transfert d'argent d'un gouvernement », etc. Qui rédige cela?

La raison pour laquelle je pose la question, c'est que lorsque je regarde les Comptes publics — et je comprends qu'ils ont fait l'objet d'un audit sans réserve —, on dirait qu'ils contiennent l'argumentaire du gouvernement libéral. Je ne crois pas que cela devrait figurer dans les Comptes publics.

Je vais vous donner un exemple. À la page 8, dans la section 1, on peut lire: « Le gouvernement met en place une nouvelle approche de budgétisation des immobilisations, qui distingue les dépenses opérationnelles courantes des dépenses favorisant la formation de capital public et privé. » Ce sont des messages émanant directement du Cabinet du premier ministre, et ils parlent de choses qui entreront en jeu après la période couverte par les Comptes publics de cette année. Ils ne concernent pas les Comptes publics de 2024-2025.

Pourquoi les messages des libéraux ont-ils été inclus dans les Comptes publics de l'an dernier? Qui a rédigé ces textes et qui les a approuvés?

Nick Leswick (sous-ministre, ministère des Finances): La discussion et l'analyse des états financiers proviennent du ministère des Finances. Nous essayons de trouver un juste équilibre entre représenter...

Kelly McCauley: Je vous arrête tout de suite. Je comprends cela.

Ces changements, qui ont été largement discrédités, je crois, par le directeur parlementaire du budget et d'autres, concernent l'exercice en cours, et non l'exercice précédent. Pourquoi l'inclusion de messages libéraux dans les Comptes publics de l'an dernier, qui sont censés être une comptabilité publique non partisane, ont-ils été approuvés par la vérificatrice générale? Pourquoi cela figure-t-il dans les Comptes publics de l'année dernière? Je vais être direct. Est-ce approprié?

Madame Hogan, pensez-vous que c'est approprié?

• (1115)

Karen Hogan: Je vais peut-être commencer, puis je céderai la parole à M. Leswick.

Kelly McCauley: Répondez brièvement, parce que je n'ai pas beaucoup de temps.

Karen Hogan: L'« Opinion » de l'audit, qui commence à la page 63 de la version française des Comptes publics de 2025, couvre les états financiers qui figurent dans les pages suivantes.

Nous ne nous prononçons pas sur la discussion et l'analyse des états financiers. Nous y sommes associés, alors nous nous assurons que ce n'est pas trompeur.

Une partie de la responsabilité d'un gouvernement, dans ce document, dans la discussion et l'analyse des états financiers, est de parler de l'avenir, des risques et de la façon dont ils sont gérés.

Kelly McCauley: Pensez-vous que ces commentaires en particulier sont appropriés, monsieur Leswick?

Nick Leswick: Je comprends tout à fait votre point de vue, monsieur.

Kelly McCauley: On y lit: « favorisant la formation de capital public et privé ».

Nick Leswick: Il s'agissait d'essayer de fournir une sorte de cadre directionnel, comme l'a dit Mme Hogan, pour...

Kelly McCauley: À la page 9, à la section 1, on poursuit: « l'élimination de la taxe sur le carbone pour les consommateurs à l'égard des produits pétroliers a aussi contribué à réduire l'inflation », un lien que, bien sûr, le gouvernement a nié pendant des années. Cela serait un fait pertinent pour 2025-2026. C'est à ce moment-là que la taxe a été éliminée. Il n'y a pas eu d'effet sur l'inflation en 2024-2025, la période couverte par ces Comptes publics.

Il me semble que ces propos ont été ajoutés uniquement pour faire la promotion du gouvernement actuel, parce qu'ils n'ont rien à voir avec l'année 2024-2025.

Nick Leswick: Voulez-vous que je réponde?

Kelly McCauley: Oui, s'il vous plaît.

Est-ce que je me trompe? Je n'ai pas vu de telles choses dans les Comptes publics précédents. Je n'ai jamais vu les Comptes publics précédents mentionner que l'inflation future serait modifiée en raison de...

Nick Leswick: Oui, je comprends votre point de vue, et nous en tiendrons compte à l'avenir.

Kelly McCauley: D'accord.

Je veux revenir à la taxe sur le carbone. Je vois qu'on parle de redonner de l'argent aux petites et moyennes entreprises. Combien reste-t-il encore à verser? Je pose la question parce qu'on avait promis pendant des années que l'argent serait versé.

Les Comptes publics font état du fait que la majeure partie de l'argent a été payé, mais ils mentionnent ensuite qu'il le sera au fil des ans, alors quand sera-t-il versé? Le savez-vous?

Nick Leswick: C'est une bonne question. Je ne sais pas quel est le solde restant, mais nous pourrions vous transmettre la réponse directement ou la transmettre au Comité.

Kelly McCauley: D'accord.

Parlons de la partie sur le passif, où il est question de « passif éventuel ». Il est passé de 2 à 3 billions de dollars.

Je comprends ce qu'« éventuel » veut dire. Madame Boudreau ou monsieur Leswick, qu'est-ce qui a changé pour qu'il y ait une augmentation de 1 billion de dollars de notre passif éventuel? Est-ce à cause de la décision concernant Richmond et la revendication territoriale qui y est rattachée?

Annie Boudreau: Je ne pense pas que nous ayons une augmentation de 1 billion de dollars du passif éventuel. Si je me souviens bien, il passe de 56 à 54 milliards de dollars, mais il n'y a pas d'augmentation de 1 billion de dollars du passif éventuel.

Kelly McCauley: Je vais trouver la référence exacte.

Annie Boudreau: D'accord.

Kelly McCauley: On y parle de passifs éventuels, en fonction du risque possible de paiements. Je vais trouver le passage pour vous.

En fait, il ne me reste que 13 secondes, alors je vous donnerai le numéro de page la prochaine fois.

Le président: Merci, monsieur McCauley.

Nous passons maintenant à M. Osborne.

Vous avez la parole pour six minutes.

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie le Bureau du vérificateur général de son travail. Vous avez mentionné la supervision de vos 250 employés dans votre dé-

claration. La plupart d'entre eux ont participé à un moment donné à la vérification des Comptes publics. C'est une tâche monumentale.

Vous avez dit que les Comptes publics donnent une image fidèle et que les principes et les normes comptables reconnus avaient été respectés. Je suppose que c'est un compliment non seulement pour vous, mais aussi pour le personnel du ministère des Finances, parce que c'est un travail colossal pour un budget aussi énorme. Je pense que votre bureau effectue cet audit depuis 27 ou 28 ans et que le bilan est sans tache.

La question que je voulais poser portait sur la séparation des investissements en capital dans les budgets futurs afin de mettre l'accent sur les dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses en capital. Qu'en pensez-vous?

● (1120)

Karen Hogan: Nous avons 250 auditeurs financiers qui travaillent sur les sociétés d'État, les ministères et les organismes. À un moment donné, leur travail touche aux Comptes publics, mais notre bureau s'occupe de bien d'autres choses aussi.

Cependant, le compliment pour les Comptes publics doit être dirigé aux fonctionnaires. Nous ne préparons pas les états financiers. Nous vérifions simplement s'ils donnent une image fidèle et si la comptabilité est juste, alors je pense que le mérite revient au ministère des Finances, au contrôleur général et aux innombrables fonctionnaires qui, au quotidien, essaient de tenir des dossiers financiers rigoureux.

En ce qui concerne la budgétisation des immobilisations, je ne m'occupe pas du budget, alors mon bureau ne se prononce pas à ce sujet. Nous n'y sommes pas associés. On ne nous consulte pas au sujet du budget. C'est le gouvernement qui a choisi ce type de présentation.

Pour moi, ce qui est important, c'est que les états financiers continuent de suivre les principes comptables du secteur public. Nous nous prononcerons sur cela, et pour conserver une opinion sans réserve, les états financiers devront être présentés conformément aux normes.

La définition d'une « dépense en capital » dans le budget s'écarte un peu des normes. Tant que les états financiers présentent les choses de façon juste, je pense que tout ira bien.

À mon avis, il pourrait y avoir de la confusion pour un lecteur qui essaie de faire le lien entre les promesses et les engagements budgétaires et les chiffres réels qui figurent dans les états financiers. J'ai eu de nombreuses conversations avec le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur général pour qu'il soit clair, à l'avenir, que l'on peut utiliser la discussion et l'analyse des états financiers pour traiter de cette question, mais qu'il ne faut pas créer plus de confusion chez un lecteur ou un utilisateur des états financiers.

Tom Osborne: Parfait. Je comprends cela. La séparation des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital, à condition qu'elle soit claire, n'aurait pas d'incidence négative sur la façon dont votre bureau vérifierait les Comptes publics.

Karen Hogan: Comme je l'ai dit, cela dépendra de la façon dont les dépenses en capital seront présentées.

Dans les états financiers, seules les dépenses qui donnent lieu à des actifs pour le gouvernement du Canada, des actifs fédéraux, devraient être présentées comme des dépenses en capital. Donc, les paiements de transfert à une province, qui pourrait les utiliser pour un investissement en capital ou la construction d'une infrastructure, seraient, dans le budget, considérés comme une dépense en capital, mais figureraient comme une dépense de fonctionnement dans les états financiers parce que les paiements de transfert d'un gouvernement fédéral sont des dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi j'ai dit que cela pourrait créer une certaine confusion, et il sera important d'être clair. Les états financiers doivent être préparés conformément aux normes comptables du secteur public pour maintenir cette opinion sans réserve.

Tom Osborne: Le Canada a l'un des ratios de la dette nette au PIB les plus bas du G7 et l'un des ratios déficit-PIB les plus faibles du G7. Comment se compare sa capacité financière aux autres pays du G7 et aux pays de l'OCDE?

Je vais poser la question suivante aux représentants du ministère des Finances: à votre avis, comment nous comparons-nous aux autres pays du G7 au chapitre de notre capacité financière, de notre capacité d'emprunt? Je pense, d'après ce que j'ai lu et d'après mon expérience, que le Canada est considéré comme l'un des pays les plus fiables, grâce à la surveillance assurée par le Bureau du vérificateur général et le contrôleur général et le fait que, depuis des décennies, les finances du pays sont présentées de façon juste et exacte.

Nick Leswick: Oui, en effet.

Nous jouissons d'une solide cote de crédit AAA à l'échelle fédérale. Nous avons un excellent cadre financier. Nous avons un faible ratio de la dette nette au PIB, et nous nous comparons très favorablement à d'autres économies avancées qui ont une cote de crédit AAA. Nous en tenons compte lorsque nous conseillons le gouvernement au sujet du déploiement de nouvelles mesures de dépenses. Cela influence grandement la façon dont nous conseillons le gouvernement.

• (1125)

Tom Osborne: J'ai remarqué qu'il y avait des divergences d'opinions entre le directeur parlementaire du budget actuel et son prédécesseur. La semaine dernière, au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, j'ai posé des questions sur la différence entre les investissements affichés par les fonctionnaires du ministère des Finances et ce que le directeur parlementaire du budget actuel avait examiné. Il a admis qu'il n'avait pas tenu compte du fait que les obstacles au commerce interprovincial étaient en train de tomber ou qu'il y avait d'autres accords commerciaux internationaux qui créeraient un environnement plus concurrentiel et favoriseraient des investissements plus importants, à mon avis, de la part de soumissionnaires à des projets au Canada.

Ayant été ministre des Finances dans une province pendant trois ans, je sais que les politiciens ne sont pas ceux qui effectuent l'analyse; ce sont les fonctionnaires qui s'en occupent. J'en suis venu à avoir beaucoup de respect pour le travail d'analyse qu'effectue le personnel du ministère des Finances.

Pouvez-vous nous parler du graphique et de la différence entre ce que le directeur parlementaire du budget a présenté et ce que les fonctionnaires ont présenté au sujet de l'investissement de 1 000 milliards de dollars?

Nick Leswick: Nous pourrions peut-être faire un suivi à ce sujet. Vous parlez du graphique que le directeur parlementaire du budget a présenté et du 1 000 milliards de dollars. Je ne sais pas si je comprends tout à fait.

Tom Osborne: Il a estimé, je crois, qu'il s'agissait d'un peu moins de 800 milliards de dollars, tandis que vos fonctionnaires ont parlé de 1 000 milliards de dollars.

Nick Leswick: Nous pourrions peut-être faire un suivi par écrit auprès du Comité au sujet de la ventilation du 1 000 milliards de dollars pour que ce soit clair, et vous pouvez comparer...

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé, monsieur Osborne.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être des nôtres aujourd'hui pour cet important exercice.

Je vais d'abord m'adresser aux représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Selon les données du Secrétariat du Conseil du Trésor, il y a 8 140 cadres au sein de la fonction publique canadienne. Parmi eux, 7 987 cadres ont obtenu des bonis au rendement, qui se chiffrent, au total, à 146 millions de dollars. En faisant la règle de trois, on réalise que 98 % d'entre eux ont reçu un boni. Ça représente donc environ 18 000 \$ pour chacune de ces personnes.

Sincèrement, j'espère que ceux qui géraient le programme de Modernisation du versement des prestations font partie du 2 % restant, mais j'imagine que c'est un autre débat.

N'est-ce pas indécent, dans un contexte où on supprime des emplois, justement parce que des cadres n'ont pas été en mesure de bien gérer les budgets accordés?

Parallèlement à ça, si 98 % d'entre eux obtiennent un boni, rendu là, ce n'est plus un boni, c'est devenu une obligation de la part de l'employeur.

Annie Boudreau: Je vous remercie de la question.

En fait, la rémunération des cadres, le boni au rendement auquel vous venez de faire allusion, dépend de plusieurs critères. Les critères de mesure ne sont pas seulement la réalisation de programmes pour les Canadiens. On évalue aussi comment certains éléments sont gérés à l'interne par les cadres, comme leur propre unité de travail et la diversité et l'inclusion dans la fonction publique.

Je ne suis pas responsable du programme au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor, mais c'est ce que je peux vous offrir comme réponse.

Sébastien Lemire: Merci.

Dans le budget de 2024, 2,9 milliards de dollars supplémentaires ont été accordés au programme de Modernisation du versement des prestations.

Aujourd'hui, à combien ce programme est-il rendu et quel type de suivi des dépenses faites-vous pour un projet comme celui-là?

Comment réagissez-vous au fait qu'un projet évalué d'abord à 1,75 milliard de dollars coûte maintenant 6,6 milliards de dollars, selon les derniers chiffres?

Annie Boudreau: Merci beaucoup de la question.

Selon ce que je comprends, le montant de 6,6 milliards de dollars est un montant qui sera dépensé d'ici 2030-2031. Ce n'est pas seulement le projet de la Sécurité de la vieillesse qui sera inclus à la fin, il y aura également le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi. Les programmes de prestations pour les plus vulnérables vont évidemment faire partie de ce projet. Il y a donc encore beaucoup d'éléments à considérer, et c'est l'un des systèmes qui va être le plus modernisé pour le gouvernement dans son entièreté.

Je veux dire également que les paiements de la Sécurité de la vieillesse dépassent 80 milliards de dollars par année. Ce sont énormément de chèques qui sont envoyés aux prestataires, et on doit s'assurer que les systèmes sont entièrement fiables puisque les paiements se font tous les mois.

• (1130)

Sébastien Lemire: Je vous remercie.

Dans la réponse que le Comité permanent des comptes publics vient de recevoir au rapport d'une étude, le gouvernement indique que le volet du Régime de pensions du Canada n'est pas inclus dans les estimations sur la Modernisation du versement des prestations parce qu'on n'a pas encore d'autorisation de dépenser.

Parallèlement à ce que vous venez de dire, on comprend qu'il y a un troisième volet qui n'est pas encore budgété. Pouvez-vous nous confirmer que vous avez reçu une demande en ce sens?

Avez-vous estimé ce montant, qui devra s'ajouter nécessairement aux 6,6 milliards de dollars d'ici 2030?

Annie Boudreau: À ma connaissance, je n'ai pas encore reçu de demande pour le manque à gagner que vous venez de nous expliquer.

Sébastien Lemire: Pourriez-vous fournir au Comité tout document de présentation qui a été fait par Emploi et Développement social Canada au Conseil du Trésor en ce qui a trait au programme de Modernisation du versement des prestations concernant une demande d'augmentation du budget ainsi que tout raisonnement expliquant pourquoi des dépassements de coûts ont été acceptés par votre ministère?

Cela pourrait être fourni par écrit, mais, si vous voulez nous donner une réponse maintenant, nous vous en serions également reconnaissants.

Annie Boudreau: Je vais vérifier l'information disponible qui nous a été communiquée, et nous allons fournir une réponse écrite au Comité.

Sébastien Lemire: Merci.

Libre à vous de trouver qui va répondre à ma prochaine question. Je vous laisse le choix.

Vous avez parlé du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Par le truchement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, vous avez près de 7,8 milliards de dollars en attente de remboursement, dont au moins 5,4 milliards pour des pertes éventuelles.

De plus, Exportation et développement Canada ne souhaite pas identifier les bénéficiaires non admissibles. C'est donc dire que les

pertes pourraient avoir été beaucoup plus grandes. C'est l'argent de tout un chacun qui est ici.

Pourquoi le ministère des Finances n'oblige-t-il pas Exportation et développement Canada à faire ce travail?

Pourquoi demandez-vous à Emploi et Développement social Canada et à l'Agence du revenu du Canada de récupérer des sommes chez les bénéficiaires non admissibles, mais pas à Exportation et développement Canada?

Evelyn Dancey (sous-ministre adjointe, Direction de la politique économique, budgétaire et intergouvernementale, ministère des Finances): Je crois que nous devrons probablement vous fournir des réponses ultérieurement, parce que ce n'est pas moi ni mon sous-ministre qui sommes responsables de ces programmes.

Cependant, selon ce que je comprends, tous les fonctionnaires qui travaillent sur les programmes sont en train de faire leur suivi, comme c'est requis selon les paramètres du programme et selon les lois qui s'appliquent. Alors, nous pourrions vous donner la réponse plus tard.

Sébastien Lemire: J'aimerais revenir rapidement sur le montant de 1,9 milliard de dollars qui a été retiré de la caisse de retraite de la fonction publique parce que les actifs ont dépassé le passif. On parle de surplus non autorisé. Pourtant, il y a eu des réductions sous Stephen Harper parce que la caisse était déficitaire.

Pourquoi ne pas avoir bonifié les régimes de retraite?

Qu'est-ce qu'on va faire avec les cotisations des employés de la fonction publique?

Annie Boudreau: Le montant de 1,9 milliard de dollars auquel vous faites allusion est attribuable à l'année 2024. Le montant a été mis dans le compte du Trésor, comme on l'appelle, en attente de discussion du gouvernement avec des parties prenantes.

Sébastien Lemire: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous entamons le deuxième tour de questions.

Monsieur M. Deltell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je salue mes collègues.

Messieurs, mesdames, soyez les bienvenus à notre comité. Je vous remercie du travail que vous faites au chapitre des finances publiques canadiennes, que ce soit au Bureau du vérificateur général, au ministère des Finances ou au Conseil du Trésor.

Vous avez un rôle très important à jouer, parce que les gens qui nous écoutent ont également un budget à gérer, leur budget personnel. Il n'y a personne qui peut y arriver en vivant constamment sur sa carte de crédit. Or, c'est actuellement ce que nous constatons au Canada. Nous avons vu que la dette a plus que doublé au cours des dix dernières années. Nous avons vu, aussi, qu'on a rajouté un déficit supérieur, cette année, à ce qui avait été prévu l'année passée sous l'ancien premier ministre. Or, tôt ou tard, il faut payer.

Je vais m'adresser à ceux qui nous écoutent. Nous savons qu'au moment où nous nous parlons, chaque sou que vous versez pour la taxe sur les produits et services, ou TPS, ne vous donne aucun service fédéral. Ça ne va que pour payer le service de la dette, et encore, on commence à être serré. Voilà qu'on vient d'ajouter un déficit de près de 80 milliards de dollars, ce qui est beaucoup plus élevé que ce qui avait été annoncé l'année dernière.

Monsieur Leswick, quel est l'impact d'un déficit de 80 milliards de dollars sur les finances publiques?

Pour les gens qui nous écoutent, quel parallèle pouvez-vous faire avec leur vie personnelle?

• (1135)

[Traduction]

Nick Leswick: En ce qui concerne le coût de 80 milliards de dollars au taux d'intérêt effectif de 3 % par année, je ne peux pas faire le calcul mental. J'ai l'impression de laisser tomber le Comité, mais il y a évidemment une augmentation des frais de la dette publique associée à cette augmentation des emprunts.

Je vais en rester là pour ne pas me couvrir de honte.

Gérard Deltell: Je ne trouve pas cela très drôle quand on sait que nos petits-enfants devront payer la note.

Nick Leswick: Je suis désolé, monsieur. Je n'essayais pas de tourner le tout en blague. J'essayais de faire une blague à propos de mes habiletés en calcul mental.

Gérard Deltell: Je le sais, mais tant que nous ne pourrons pas contrôler notre déficit et notre dette, ce sont nos enfants, nos petits-enfants et ceux qui ne sont pas encore nés qui devront payer la note. Ça suffit.

[Français]

Monsieur le président, dois-je rappeler que, dans les années 1990, le gouvernement libéral et son ministre des Finances, Paul Martin, avaient réussi à équilibrer le budget.

Nous nous souvenons qu'il y a dix ans, le premier ministre Harper a déposé un budget équilibré. Pour vous en souvenir, à la Chambre des communes, regardez la toile représentant le premier ministre Harper. Il tient en main le document du contrôle des dépenses avec le budget équilibré. J'espère que ce ne sera pas le dernier premier ministre à faire un budget équilibré.

Je vous repose la question, monsieur Leswick. Quand on vit constamment sur la carte de crédit, quand on paye uniquement les intérêts de la dette avec la TPS — et encore, c'est plus élevé que ça — on se dirige vers un mur.

Ne pensez-vous pas?

[Traduction]

Nick Leswick: Je suis d'accord pour dire que nous devons être très attentifs à la cote de crédit fédérale du Canada. Nous devons maîtriser les déficits.

Dans ce contexte, le gouvernement a présenté deux cibles budgétaires dans son dernier budget: soutenir un ratio du déficit au PIB à la baisse et un équilibre des dépenses de fonctionnement d'ici l'exercice 2028-2029.

[Français]

Gérard Deltell: Madame Hogan, vous avez déclaré tout à l'heure — et ça se retrouve évidemment dans les chiffres — que la

Défense nationale avait échappé, en surévaluant ou sous-évaluant, selon notre façon de voir les choses, 846 millions de dollars.

Vous avez mentionné ça dans votre propos. On comprend que, la Défense nationale, c'est beaucoup d'argent, mais ça n'a pas de bon sens d'avoir échappé 846 millions de dollars. Vous avez trouvé ça à la Défense nationale.

Quel message cela envoie-t-il aux autres ministères?

Est-il probable que, en effet, on ait pu échapper ce type de montants faramineux, par exemple, quand on commence à les accumuler?

Karen Hogan: J'aimerais juste clarifier la situation. La Défense nationale n'a pas perdu les 846 millions de dollars. Ici, c'est vraiment sa façon de comptabiliser les dépenses qui nous préoccupe. Il s'agissait de dépenses liées au prochain exercice financier, mais la comptabilisation n'a pas été bien faite.

Ça me préoccupe, parce qu'on devrait avoir le souci de bien faire, la première fois qu'on enregistre une dépense ou qu'on reçoit une facture. On ne devrait pas se fier à une deuxième revue. C'est pour ça que nous l'avons soulevé. Nous trouvons que c'est important que la Défense nationale améliore la gestion de ses livres comptables, puisque l'on prévoit une augmentation de ses dépenses.

Alors, ce n'est pas de l'argent perdu. C'est juste de l'argent qui n'avait pas été bien comptabilisé dans l'année financière.

Gérard Deltell: C'est un peu ce que je voulais dire en disant qu'on l'avait échappé. Je n'ai pas dit qu'on l'avait oublié ni qu'il s'agissait de quoi que ce soit d'autre. C'est juste qu'on avait mal comptabilisé les dépenses.

En terminant, ce qui m'inquiète, c'est que, si vous l'avez découvert à la Défense nationale, rien ne nous indique que, dans d'autres ministères, on n'a pas pu avoir cette même situation. À un moment donné, ça devient difficile à comptabiliser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deltell.

[Traduction]

Madame Yip, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, madame Hogan, ainsi que votre très grande équipe, d'avoir produit les comptes publics. C'est beaucoup de travail.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que vous avez rendu compte, dans les commentaires de 2024 et de 2025, de problèmes persistants liés à l'administration de la paie et signalé des déficiences dans les contrôles généraux informatiques de certains systèmes gouvernementaux clés, tels que ceux qui traitent les paiements. Quels étaient les problèmes?

Karen Hogan: Il y a deux angles ici.

Vous vous souviendrez qu'il y a eu de nombreux problèmes avec la paie des employés de la fonction publique lorsque l'on est passé des systèmes de RH et de paie au système de paie Phénix. Certains problèmes subsistent.

Ce que nous soulignons, c'est que ces problèmes ne sont pas dus au fait que le système Phénix ne calcule pas le salaire des gens. Nous montrons que bon nombre des erreurs que nous relevons tous les jours ont trait à la saisie de données ou aux renseignements — les promotions, la rémunération d'interim, etc. — qui sont inscrits dans le système trop tard. Il faut donc corriger le processus avant même que les éléments soient inscrits dans un système informatique.

Voilà le premier problème, qui est persistant. Alors que le gouvernement est en voie de moderniser le système de paie et de remplacer le système de paie Phénix, il faut corriger toutes ces erreurs avant de les intégrer dans un nouveau système, car de mauvaises données se traduiront encore par des erreurs de paie. C'est la plus grande préoccupation. Il est important de régler tous ces problèmes avant de mettre en place un nouveau système.

Il y a ensuite les problèmes informatiques. C'est un nouveau problème que nous avons constaté au cours des dernières années. C'est important parce qu'il faut bien gérer le contrôle des principaux systèmes informatiques de la fonction publique. Nous avons constaté que de nombreux utilisateurs avaient accès à des systèmes dont ils n'avaient pas besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Même si nous avons été en mesure de nous assurer qu'ils n'avaient rien fait d'inapproprié — comme changer les chiffres par erreur —, cette situation demeure un risque, et est une source d'inefficacité pour la réalisation de notre audit et pour le gouvernement.

Les représentants de Services partagés doivent se pencher sur les recommandations que nous lui avons fournies afin d'améliorer les contrôles informatiques généraux, surtout parce qu'ils fournissent beaucoup de services à l'ensemble de la fonction publique. Nous allons continuer de surveiller la situation, parce que, pour livrer des audits plus efficacement, nous devons pouvoir compter sur des contrôles informatiques pour effectuer les audits plus rapidement et plus efficacement.

● (1140)

Jean Yip: Cette situation a-t-elle eu une incidence sur votre travail?

Karen Hogan: Oui, car cela a augmenté notre charge de travail. Lorsqu'il y a une faiblesse et qu'un super-utilisateur peut faire plusieurs choses — aller à l'encontre d'autres rôles dans le système financier —, nous devons mettre en œuvre des mécanismes pour nous assurer que ce genre de manipulation n'a pas eu lieu et que nous pouvons toujours nous fier à l'information contenue dans les systèmes.

Cette situation ralentit donc notre travail. Si toutes les faiblesses des contrôles informatiques généraux étaient corrigées, on fournirait une plus grande assurance aux ministères et aux organismes. C'est pourquoi nous continuons de travailler en étroite collaboration avec Services partagés Canada sur ces questions.

Jean Yip: Madame Boudreau, avez-vous des commentaires à ce sujet?

Annie Boudreau: Oui.

Tout d'abord, je tiens à remercier la vérificatrice générale. Comme elle l'a mentionné dans son commentaire à la page 27 de la version française, elle n'a trouvé aucune modification ou atteinte aux données en raison d'un accès inapproprié.

Cela dit, nous travaillons en étroite collaboration avec Services partagés Canada. Nous savons qu'ils ont un plan d'action et qu'ils vont le surveiller. De plus, ils ont demandé à leur service d'audit in-

terne de réaliser un audit sur la gestion des privilèges d'accès. Nous allons en recevoir une copie.

Cet audit a été rendu public, et nous allons faire un autre suivi si nous trouvons des irrégularités.

Jean Yip: Madame Hogan, trouvez-vous cela convenable?

Karen Hogan: Je pense que c'est un pas dans la bonne direction, absolument.

La meilleure solution est de mieux gérer et contrôler l'accès aux systèmes de TI, en particulier les systèmes importants comme le système de paiement standard, qui génère tous les paiements que verse le gouvernement du Canada.

Bien qu'il soit bon de cerner les faiblesses informatiques, l'objectif ultime est de les corriger et de les éliminer.

Le président: Merci, madame Yip. Votre temps est écoulé.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Évidemment, tout le monde qui connaît son histoire sait très bien que le grand partenariat n'a pas commencé sur les plaines d'Abraham par une conquête, mais par l'Acte d'Union, lorsque les Anglais ont voulu que les Français paient leurs dettes. Cette lecture de l'histoire est infaillible. Évidemment, les Comptes publics nous amènent à réfléchir sur ce volet.

On constate que les frais de la dette ont augmenté de 6,1 milliards de dollars par rapport au dernier exercice financier, qui se situait à 52,6 milliards de dollars. En dix ans, le gouvernement libéral a donc doublé ses intérêts de la dette, les faisant passer de 21,8 milliards de dollars à 53,4 milliards de dollars. C'est le tiers du budget du gouvernement du Québec qui sert à payer les intérêts de la dette fédérale. C'est peut-être là un des meilleurs arguments qui explique pourquoi le Québec ne pourra jamais se séparer, parce que la dette fédérale va peser très lourd sur nos épaules.

Cela étant dit, quels sont les revenus que le gouvernement reçoit de la TPS?

Chaque fois qu'une personne va au dépanneur, qu'elle achète un bien ou un service, le gouvernement reçoit un revenu. Je vous donne la réponse à ma question, c'est 50 milliards de dollars.

Dans le fond, chaque fois qu'un consommateur paie la TPS, si on fait une règle d'équivalence, il paie le service et les intérêts de la dette.

Est-ce qu'on a perdu le contrôle?

● (1145)

[Traduction]

Nick Leswick: Je suis désolé. Je ne suis pas certain de bien comprendre la question. Cela veut-il dire que nous avons perdu le contrôle? Je ne sais pas comment répondre à cette question.

[Français]

Sébastien Lemire: Est-ce qu'on a perdu le contrôle par rapport au service et aux intérêts de la dette?

Lorsque les Québécois et les Canadiens paient la taxe sur les produits et services, ce n'est plus un revenu qui entre dans les coffres de l'État, c'est simplement l'équivalent de ce qu'on paie en intérêts de la dette, pour la gestion qu'a faite le gouvernement libéral au cours des 10 dernières années.

[Traduction]

Nick Leswick: Je vais vous donner une réponse brève et simple. Nous avons toujours une cote de crédit AAA au niveau fédéral, et nous nous assurons de gérer notre cadre financier de façon prudente.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

Les Comptes publics de 2025 montrent qu'il y a eu une augmentation des dépenses en personnel de 2,3 milliards de dollars. On est donc rendu à 19,5 milliards de dollars.

Dans le budget de 2024, vous aviez souligné à quel point il était important de renforcer l'intégrité de la fonction publique. Pendant ce temps, les dépenses en personnel sont passées de 67 milliards de dollars en 2023 à 76 milliards de dollars en 2025.

Comment peut-on expliquer le fait qu'on dépense toujours plus en services professionnels, toujours plus en personnel, mais qu'on n'a pas d'augmentation de services auprès des citoyens et qu'on constate de plus en plus des dérapages de ce côté?

Annie Boudreau: Merci de la question.

Permettez-moi tout d'abord de démystifier les services professionnels. C'est une question qu'on nous pose souvent en comité parlementaire.

Les services professionnels de 23 milliards de dollars incluent 14 catégories. Une des catégories les plus importantes est celle ayant trait aux frais d'ingénieur. Une grosse proportion est payée à la Défense nationale ainsi qu'à Pêches et Océans Canada.

Une très grande partie encore est dédiée à tout ce qui concerne les réaménagements des édifices. Je pense notamment à l'édifice des Terrasses de la Chaudière, mais également au Parlement. Tout ça, c'est du personnel spécialisé dans des domaines où la fonction publique n'a pas la main-d'œuvre nécessaire pour offrir le service. Pour ce qui est des services professionnels, je peux aussi donner l'exemple des infirmières qu'on envoie dans le Nord pour, évidemment, offrir des services de santé.

Je pense qu'il est vraiment important de bien comprendre les 14 catégories et de ne pas toujours amalgamer les 23 milliards de dollars avec les frais de personnel que l'on a dans les Comptes publics.

Cela étant dit, les frais de personnel vont augmenter en raison, évidemment, de meilleurs salaires attribués à la fonction publique, mais aussi en raison de tout ce qui concerne les pensions et les avantages liés à la santé et aux soins dentaires.

Sébastien Lemire: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

C'est certain qu'on y reviendra.

[Traduction]

Monsieur Stevenson, vous avez la parole pour cinq minutes.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

Madame Boudreau, j'aimerais d'abord faire suite à la question qu'a posée mon collègue, M. McCauley. Vous avez dit que les provisions s'élevaient à 54 milliards de dollars. Ce que mon collègue voulait dire, c'est qu'à la page 47 de la section 1, on dit qu'au 31 mars 2025, l'exposition du gouvernement s'élevait à plus de 3 000 milliards de dollars, alors qu'elle était de 2 000 milliards de dollars entre 2020 et 2024. C'est là où il voulait en venir, alors vous pouvez vous préparer à cette question. Je n'ai pas besoin d'une réponse pour l'instant. Vous pouvez la préparer pour mon collègue.

Je vais d'abord m'adresser à la vérificatrice générale.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de retards dans l'approbation des budgets. Pouvez-vous en déterminer la raison? Qui était responsable de ces retards? Était-ce lié aux finances du gouvernement... ou aux ministères? J'essaie de savoir qui est responsable des retards et si vous avez été en mesure de le déterminer dans le cadre de votre audit.

Karen Hogan: Je suis désolée, mais je pense que c'est la contrôleur générale qui a fait ces observations et non la vérificatrice générale. Il faudrait que vous posiez la question à Mme Boudreau.

William Stevenson: D'accord, je pensais que c'était vous qui en aviez parlé. Madame Boudreau, vous pouvez répondre.

Annie Boudreau: Merci.

Si vous parlez des comptes publics de 2024, ils ont été déposés en décembre 2024. Ils étaient en retard parce que...

William Stevenson: Je pense que c'était...

• (1150)

Karen Hogan: Je pense que je comprends maintenant. Parlez-vous des retards dans...

William Stevenson: Je parle de l'approbation des budgets.

Karen Hogan: ... l'approbation des plans d'entreprise des sociétés d'État?

William Stevenson: C'est cela.

Karen Hogan: D'accord. Je pensais que vous parliez du budget fédéral. Toutes mes excuses.

Nous avons souligné le fait qu'une société d'État, qui est vraiment censée être indépendante du gouvernement et avoir son propre conseil d'administration, est toutefois tenue de préparer un plan d'entreprise que le gouvernement doit approuver. L'approbation tardive de ces plans d'entreprise peut causer des problèmes, surtout si on veut changer son mode de fonctionnement ou si on doit emprunter. Ces plans sont tous soumis à un ministre. Les ministres doivent ensuite obtenir l'approbation du Cabinet.

Nous soulignons ce problème depuis des années. De nombreux plans ne sont pas approuvés avant la fin de l'exercice. Pour d'autres, il faut attendre des années.

Un représentant du gouvernement devrait préciser les raisons de ces retards.

William Stevenson: Compte tenu de cette réponse, vous ne serez probablement pas en mesure de répondre à la prochaine question.

Si on extrapole, pensez-vous que le problème est lié à la structure, ou simplement aux gens dans les ministères qui s'en occupent? Vous avez dit par le passé qu'il ne serait pas nécessaire de changer les règles si on les respectait. Je me demande donc si le problème a trait à la structure qui doit être suivie ou simplement à ce qui se fait.

Karen Hogan: Il est difficile de répondre à cette question, parce que ce pourrait être à cause de la structure, du volume de plans d'entreprise qui sont présentés et du moment où ils le sont, ou encore de leur contenu.

Prenons, par exemple, Postes Canada. Son plan d'entreprise n'avait pas été approuvé pendant de nombreuses années. Elle fonctionnait donc selon un plan d'entreprise plus ancien. Elle essayait toujours des pertes récurrentes et avait des problèmes de liquidités, et il y avait un va-et-vient avec le gouvernement au sujet des options présentées dans le plan d'entreprise.

Ce retard dépendra parfois du contenu, et parfois du système. C'est pourquoi il est difficile de répondre à cette question.

William Stevenson: Vous ne serez probablement pas en mesure de répondre à la prochaine partie de ma question non plus, mais je vais quand même vous la poser.

Avez-vous vu des preuves ou des plans montrant que les budgets seraient approuvés plus rapidement à l'avenir? Constatez-vous qu'on fait quelque chose pour régler ce problème?

Karen Hogan: Cela fait quelques années que nous soulignons ce problème. Au cours des dernières années, la situation est restée à peu près la même, avec les retards, les retards d'approbation. Parfois, il ne se passe rien. C'est pourquoi je dis que le cycle dans lequel ils se trouvent... ou je ne peux pas expliquer les raisons...

William Stevenson: C'est un problème qui perdure, qui n'est pas réglé.

Karen Hogan: ... de ces retards. Oui.

William Stevenson: D'accord.

Monsieur Leswick, je n'ai pas beaucoup de temps. Vous avez mentionné que l'on avait fixé des cibles budgétaires.

Il me semble que ces cibles budgétaires ont beaucoup changé. Vous n'aurez probablement pas assez de temps pour répondre, mais pourriez-vous dire si ces cibles seront corrigées ou si elles resteront en place à l'avenir?

Nick Leswick: Le gouvernement a déclaré que ses deux cibles budgétaires sont un ratio du déficit au PIB à la baisse et un équilibre des dépenses de fonctionnement dans le contexte de son cadre de budgétisation des immobilisations d'ici 2028-2029. C'est donc ce sur quoi on se concentre. C'est la mission.

William Stevenson: Merci.

Le président: Merci, monsieur Stevenson.

La parole est maintenant à M. McKinnon.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je m'intéresse à la cible budgétaire relative aux budgets de fonctionnement d'ici 2028-2029. M. McCauley et M. Osborne en ont parlé.

Je crois, madame Boudreau, que vous avez dit que nous devons apporter des changements à la façon dont la comptabilité est effec-

tuée. Je crois aussi que Mme Hogan a mentionné qu'il y a certaines difficultés liées aux dépenses en capital et à leur suivi.

Dans la vraie vie, je ne suis pas comptable. Je suis programmeur. Je vous demanderais donc de bien vouloir vous adresser à un programmeur. De quel genre de changements avons-nous besoin et comment allons-nous suivre nos progrès vers cette cible budgétaire à l'avenir?

Je pose la question à quiconque se sent en mesure d'y répondre.

Annie Boudreau: Je peux commencer par les modifications comptables. Je pense que la réponse sera très brève.

Il n'y aura pas de modifications comptables. Les comptes publics demeureront fondés sur les normes comptables du secteur public. C'est ainsi que nous rendrons des comptes à leur sujet, comme nous le faisons depuis des années. Cela ne changera pas. Je pense que c'est exactement ce que Mme Hogan a dit au début. Elle procédera à une vérification des normes comptables du secteur public, et cela n'a aucune incidence sur les dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'immobilisations.

Je cède maintenant la parole à mes collègues du ministère des Finances.

• (1155)

Evelyn Dancey: Merci.

Je suis ravie de vous donner un peu de contexte, peut-être dans un langage plus simple, au sujet du cadre de budgétisation des immobilisations utilisé par le gouvernement dans le budget de 2025.

Comme il a été très clairement exprimé, je crois, le gouvernement a indiqué n'avoir aucune intention de modifier le fondement de ses rapports financiers, à savoir les Comptes publics du Canada et la Revue financière mensuelle du ministère des Finances. Ces états financiers sont préparés en fonction des normes comptables du secteur public qui sont établies par des organismes publics indépendants du pays. Les états financiers des Comptes publics sont vérifiés par un organisme indépendant, le Bureau du vérificateur général.

Ce que le gouvernement a fait cet automne, qui a culminé avec sa première présentation dans le budget, c'est... Le ministère des Finances a contribué à l'élaboration, par le gouvernement, d'un cadre de budgétisation des immobilisations qui lui permet désormais d'avoir une meilleure compréhension de la composition de ses dépenses et de se tourner vers des investissements destinés à stimuler la croissance de l'économie. En fait, c'est davantage un cadre économique. Il s'agit d'un cadre décisionnel pour appuyer le Cabinet, le premier ministre et le ministre des Finances.

C'est différent des états financiers et des rapports financiers publics du gouvernement. Voilà pourquoi le cadre de budgétisation des immobilisations comporte des différences au niveau des définitions. C'est parce que le gouvernement tente de prendre des décisions qui ont différents effets sur l'économie. Pour y arriver, il faut pouvoir parler, par exemple, des paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement qui sont destinés aux infrastructures. Ce sont des investissements qui visent à favoriser la croissance de l'économie, à accroître la productivité et à améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Un référentiel d'information financière ne permet pas au gouvernement de vraiment mesurer et évaluer la valeur relative des investissements de ce genre. C'est à cela que sert le cadre de budgétisation des immobilisations. C'est davantage un cadre économique et décisionnel.

Ron McKinnon: Pourrons-nous voir, dans les comptes, un poste montrant notre budget de fonctionnement, en plus ou en moins, par exemple?

Evelyn Dancey: Les publications budgétaires du gouvernement — la mise à jour du printemps et le budget — contiendraient des renseignements financiers axés sur les cibles budgétaires du gouvernement, comme la sous-ministre l'a indiqué, y compris l'intention de veiller à ce que les dépenses opérationnelles courantes soient couvertes par les recettes d'ici 2028-2029. Vous verrez ce genre d'information dans les tableaux internes du gouvernement, et non entremêlés dans les tableaux que le public a l'habitude de voir dans les Comptes publics ou selon les normes comptables. Il y aura donc un suivi précis.

Les données de référence ont été publiées dans le budget de 2025: le calcul du solde de fonctionnement, la base de référence des investissements en immobilisations, le montant supplémentaire des investissements en immobilisations prévus dans le budget, etc. Toutes ces informations sont disponibles dans le budget de 2025, en particulier à l'annexe 2. Nous prévoyons de continuer à utiliser ces présentations standard afin de suivre nos progrès par rapport à notre mission économique, et nous effectuons un suivi à cet égard dans le budget des immobilisations. Nous présentons nos résultats financiers en fonction des comptes publics et, en effet, dans les Comptes publics.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur McKinnon. Merci beaucoup.

Nous commençons maintenant notre troisième série de questions.

Monsieur McCauley, vous avez de nouveau la parole, pour cinq minutes.

Kelly McCauley: Madame Boudreau, concernant les 3 000 milliards de dollars, on indique qu'au 1^{er} mars, l'exposition s'élevait à plus de 3 000 milliards de dollars. Brièvement, pourquoi est-elle passée de 2 000 à 3 000 milliards de dollars?

Blair Kennedy (directeur exécutif, Politiques comptables et rapports du gouvernement, Secrétariat du Conseil du Trésor): Brièvement, je peux vous dire ce qui est compris dans les 3 000 milliards de dollars. Il s'agit principalement des programmes d'assurance de la SADC, la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi que d'EDC. Cela représente environ 2 200 milliards de dollars.

En 2025, c'était un peu plus de 3 000 milliards de dollars. Pour ce qui est de 2024, je n'ai pas le calcul du montant sous les yeux, mais je peux vous le fournir.

Kelly McCauley: C'est formidable.

Monsieur Leswick, j'aimerais revenir à vous, s'il vous plaît.

Dans le rapport du FMI sur la consultation au titre de l'article IV pour le Canada, on indique ce que « clarifier le rôle du ratio de la dette au PIB » — non pas le ratio de la dette au déficit, mais le ratio de la dette au PIB — « comme principal point d'ancrage [...] renforcerait la discipline, la transparence et la crédibilité ».

Le gouvernement a délaissé le ratio de la dette au PIB. Selon le FMI, nous devrions y revenir comme point d'ancrage. Devrions-nous le faire, à votre avis?

Nick Leswick: Je pense bien entendu que la viabilité de la dette est d'une importance capitale, mais c'est au gouvernement de déterminer quel point d'ancrage budgétaire utiliser pour orienter sa politique budgétaire.

● (1200)

Kelly McCauley: Le gouvernement a pris la décision politique d'utiliser le ratio du déficit au PIB plutôt que ce qui pourrait être mieux pour le pays, comme le suggère le FMI.

Le FMI affirme également que nous devrions clarifier l'utilisation des dépenses en immobilisations par rapport aux dépenses de fonctionnement, ce que le gouvernement n'a pas fait. Cela pourrait-il être une faiblesse sur les plans de la transparence et de la reddition de comptes?

Nick Leswick: Je prends beaucoup d'observations du FMI avec un grain de sel.

La viabilité de la dette est importante. Le gouvernement a tout le loisir de choisir ses propres points d'ancrage budgétaire, alors je vais en rester là.

Évidemment, nous prenons au sérieux les conseils découlant des consultations au titre de l'article IV. Je vais m'arrêter ici.

Kelly McCauley: Je veux revenir à un point que je soulève chaque année. Je suis sûr que vous êtes prêt à répondre.

On entend constamment le gouvernement prétendre que notre ratio de la dette nette au PIB est le meilleur du G7. Nous vous avons déjà fait remarquer, il y a plusieurs années, que cela inclut les actifs du RPC et du RRQ. Je remarque que dans les Comptes publics de cette année, il est indiqué — c'est la première fois que je vois cela — que de manière générale, on ne devrait pas considérer ces actifs comme en faisant partie, puisqu'ils ne sont pas accessibles sans l'autorisation des provinces.

Selon vous, est-il toujours valide, pour le gouvernement, d'inclure le RPC et le RRQ dans son... ou qu'il affirme que le ratio de la dette au PIB est le plus bas parmi les pays du G7?

Nick Leswick: Oui, mais seulement aux fins de comparaisons internationales. Voilà où les choses se corsent, à mon avis. Si vous voulez comparer le ratio de la dette nette au PIB des économies avancées, il est presque impossible de le faire sans ce type de modifications.

Par exemple, de nombreuses autres économies avancées utilisent la sécurité sociale...

Kelly McCauley: Non, je comprends cela.

Je vais revenir à vos propos d'il y a trois ans, lorsque vous avez dit ce qui suit, avant de vous interrompre subitement: « Je comprends les critiques, car il faut se demander si les actifs du RPC [...] seraient disponibles pour le gouvernement en période de difficulté [...] ». Nous avons ensuite ri un peu, sachant très bien que le gouvernement ne peut y avoir accès. Ce serait un suicide politique.

Devraient-ils utiliser ces actifs intouchables pour faire valoir, dans ce qui est essentiellement un exercice de relations publiques, qu'ils sont en excellente posture? Si l'on enlève ces actifs, je pense que nous sommes au 22^e rang sur 29 parmi les pays de l'OCDE. Cela nous ramène, encore une fois, à la transparence.

Nick Leswick: Je comprends, et j'ai dit ce que j'ai dit. Je conviens qu'accéder aux comptes du RPC et du RRQ en période de difficulté serait prohibitif, mais aux fins de comparaisons internationales, cela doit être inclus. D'autres pays prennent les cotisations à la sécurité sociale et les mettent dans les recettes générales. Ils ne font qu'intégrer le passif dans leurs comptes généraux.

Je suis favorable à cela aux fins de la comparabilité internationale, mais je tiens à souligner que je suis d'accord avec vous, du point de vue de...

Kelly McCauley: Je reviens à vos propos d'il y a trois ans. Pour justifier la façon de faire du gouvernement à cet égard, vous avez dit ce qui suit: « J'admets qu'il y a beaucoup de gymnastique ici ».

Il ne me reste que 15 secondes, alors je vais les mettre en réserve jusqu'à la prochaine série de questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McCauley.

Les secondes vont s'accumuler. Vous n'avez pas utilisé tout le temps qui vous était imparti.

Monsieur Al Soud, la parole est maintenant à vous, pour cinq minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous de m'accueillir.

Je ne suis pas un membre régulier du Comité, bien sûr, mais c'est un privilège d'être avec vous tous et les millions de personnes qui nous regardent sur CPAC en ce moment.

Un fait qui ressort des Comptes publics, année après année, c'est qu'environ 66 % des dépenses fédérales totales se font sous forme de paiements de transfert législatifs, qui échappent en grande partie au pouvoir discrétionnaire direct des ministères et à la capacité du Parlement d'ajuster les dépenses poste par poste dans le budget des dépenses.

[Français]

Madame Boudreau, ma question porte sur les paiements de transfert législatifs qui s'effectuent automatiquement.

Quel rôle actif les ministères jouent-ils dans la surveillance du rendement, de la conformité et des risques une fois que le cadre a été autorisé par le Parlement?

C'est une longue question, je suis désolé.

Annie Boudreau: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Je vais prendre à titre d'exemple le paiement de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Comme je le disais tout à l'heure, ce paiement représente 80 milliards de dollars.

Comme vous l'avez dit, ce paiement est une dépense législative. Celle-ci n'est pas votée par le Parlement par le truchement d'une loi de crédits ou du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, comme le député McCauley l'a dit tout à l'heure.

Ce paiement augmente d'année en année, principalement pour deux raisons. Premièrement, plus de bénéficiaires y ont droit. Deuxièmement, le montant du paiement est basé sur l'inflation. Si je ne me trompe pas, ces paiements de transfert sont sous la responsabilité du ministère des Finances.

Comme je viens de vous le souligner, des raisons majeures expliquent l'augmentation des paiements de transfert législatifs.

• (1205)

Fares Al Soud: Merci beaucoup, madame Boudreau.

[Traduction]

Ma prochaine question s'adresse à Mme Hogan.

Selon vous, en tant que vérificatrice générale, où se situent les risques les plus importants lorsque les dépenses prévues par la loi représentent un fort pourcentage des dépenses et ne font pas l'objet d'un examen, chaque année, dans le cadre du budget des dépenses?

Karen Hogan: C'est dans ces circonstances que nous nous appuyons sur les contrôles informatiques pour veiller à ce que les choses fonctionnent correctement une fois entrées dans le système. Voilà pourquoi nous avons exprimé des préoccupations au sujet des problèmes d'accès liés aux contrôles informatiques généraux. Bon nombre de ces paiements législatifs sont à faible valeur monétaire, mais à volume élevé.

Dans certains cas, il peut y avoir un accord de paiement de transfert distinct. Ensuite, il s'agit de veiller à ce que tout fonctionne correctement lorsque l'information est saisie dans le système pour la première fois.

Je pense qu'il y a deux contrôles: un contrôle initial, puis un contrôle informatique continu. Du point de vue de la vérification, voilà où se situe votre plus grand risque.

Fares Al Soud: Ma prochaine question porte sur l'impartition. La vérificatrice générale a soulevé des préoccupations relativement au recours aux services professionnels et spéciaux. Vous soulignez en particulier la nécessité d'améliorer les processus d'approvisionnement, la gouvernance et la justification.

Dans les cas que vous avez examinés, dans quelle mesure le gouvernement veille-t-il à ce que les connaissances et les capacités soient transférées à la fonction publique lorsqu'on a recours à des experts-conseils?

Karen Hogan: Comme votre question se limite à ce que j'ai examiné, je ne peux pas parler de manière générale, mais je peux certainement aborder certains problèmes que nous avons constatés.

Nous avons souligné, par rapport à certains programmes de TI importants que nous avons examinés, l'absence d'un effort concerté pour veiller à ce que les compétences recherchées par le gouvernement — parce qu'il ne les avait pas à l'interne — soient transférées. C'est un aspect sur lequel les ministères devraient travailler.

Je tiens toutefois à souligner qu'il ne faut pas créer davantage de règles en matière d'approvisionnement, mais plutôt appliquer les règles existantes. À mon avis, c'est une valeur ajoutée. Soit on cherche à accroître les capacités pour avoir une capacité d'appoint, soit on a une compétence dont on n'a pas besoin. Ensuite, pour éviter de créer des dépendances à long terme, il faut trouver une façon de transférer ces compétences dans la fonction publique.

Fares Al Soud: Bien entendu, ce n'est pas un problème propre au Canada. Des gouvernements comparables sont confrontés à des tendances similaires. Savez-vous si d'autres gouvernements de type britannique, comme le Royaume-Uni et l'Australie, ont pris des mesures pour réduire le recours à des experts-conseils? Ces réformes correspondent-elles aux préoccupations que vous avez soulevées au Canada?

Karen Hogan: Je ne suis pas certaine de pouvoir dire que j'ai discuté de ces questions avec mes homologues de ces pays. Je sais que nous consacrons tous beaucoup de temps à examiner les règles d'approvisionnement et à veiller à ce que ces processus soient équitables et transparents.

Il faudrait que j'examine cela de plus près. Je n'étais pas préparée à répondre à cette question. Si je trouve quelque chose, je pourrai en informer le Comité.

Fares Al Soud: Nous vous en serions très reconnaissants.

Dans les 30 secondes qu'il me reste, je tiens à souligner qu'il est évident que la valeur des actifs, les périodes d'amortissement et les hypothèses de durée de vie utile dépendent fortement du jugement de la direction. De votre point de vue, quelles catégories d'actifs ou quels ministères représentent le risque lié à la vérification le plus élevé sur le plan de l'évaluation et de l'amortissement?

Karen Hogan: Je suis désolée. Représenter le plus haut quoi?

Fares Al Soud: Le risque lié à la vérification le plus élevé.

Karen Hogan: Il s'agirait probablement d'examiner les projets de systèmes informatiques en cours, donc les travaux en cours, en veillant à capitaliser les bonnes choses à l'avenir.

À long terme, je pense que la majorité des systèmes de TI du gouvernement du Canada sont utilisés bien au-delà de leur durée de vie utile estimée. Cela ne veut pas dire qu'il faut revenir en arrière et apporter des correctifs, mais plutôt qu'il faut tenir compte de cet aspect lors de l'installation de nouveaux systèmes.

Enfin, je soulignerai le cas du ministère de la Défense nationale et ses problèmes liés à la comptabilisation de certains actifs, notamment les éléments d'actif groupés.

Les préoccupations relatives aux éléments d'actif varient d'un ministère à l'autre, mais dans la plupart des cas, ils sont bien gérés et bien consignés dans les états financiers.

Le président: Merci.

Avez-vous une brève question complémentaire, monsieur Al Soud? Est-ce que ça va?

Fares Al Soud: Tout est parfait.

Le président: Merci beaucoup. Je vous remercie de vos questions aujourd'hui.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je vais faire plaisir à mes amis conservateurs, car je vais parler de la taxe sur le carbone.

En 2024, Ottawa a perçu 10,5 milliards de dollars grâce à la tarification du carbone et redistribué 9,8 milliards de dollars.

J'essaie de comprendre quelque chose. En 2025, Ottawa a perçu 13,6 milliards de dollars découlant de la tarification du carbone, mais a redistribué 15,6 milliards de dollars.

Comment ça se fait?

• (1210)

Evelyn Dancey: Il y a une petite description de ce programme dans le budget. Il est mentionné que les montants vont être équilibrés

après un certain nombre d'années. Pour redistribuer les montants, le gouvernement a pris la décision d'utiliser quelques programmes qui n'étaient pas en place alors qu'il avait reçu les revenus. Il y avait une différence entre ces deux montants.

Toutefois, comme c'est écrit dans le budget de 2025, on prévoit que le gouvernement ne touchera aucun revenu découlant de cette tarification pour l'année budgétaire de 2025-2026. Toutes les recettes seront redistribuées après cette année.

Sébastien Lemire: Effectivement, parce que la taxe sur le carbone a été abolie.

Arrive-t-il souvent de verser de l'argent avant de le percevoir au moyen d'un programme?

Il y a une perte, puisque 2 milliards de dollars ont été versés en trop.

Pourquoi le Québec n'a-t-il pas reçu sa juste part? Évidemment, c'est parce que la taxe sur le carbone ne s'appliquait pas au Québec. Cependant, le gouvernement libéral a offert un cadeau de 2 milliards de dollars à toutes les provinces et à tous les territoires, sauf au Québec et en Colombie-Britannique. Les Québécois ont payé, en équivalence, 814 millions de dollars pour un bonbon électoral à 8 provinces et territoires sans que cet argent soit préalablement perçu.

Est-ce juste, selon vous?

Evelyn Dancey: Je crois que vous avez déjà la réponse à la question. Le gouvernement a décidé de faire ce dernier paiement aux citoyens des provinces et territoires qui adhèrent au système de tarification. Voilà pourquoi il a pris cette décision.

Le président: Monsieur Lemire, il vous reste encore 30 secondes en raison du délai d'interprétation.

Sébastien Lemire: Monsieur le président, ça va me permettre de faire un commentaire.

En ce qui a trait aux Comptes publics, on constate que les Québécois ont payé pour quelque chose qu'ils n'ont pas reçu. Il y a là un déséquilibre majeur. Ce n'est pas aux Québécois de payer pour des transferts qui n'ont pas été faits.

Dans ce contexte, je crois qu'il aurait été normal et juste que les Québécois puissent avoir ce transfert ou qu'ils ne doivent pas le payer.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

[Traduction]

Madame Kusie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci.

Ma question s'adresse à M. Leswick et à Mme Boudreau.

En août 2023, l'ancienne présidente du Conseil du Trésor, Anita Anand, a annoncé que le gouvernement demanderait aux ministères de réaliser, collectivement, plus de 15 milliards de dollars d'économies. En parcourant les Comptes publics, j'avais très hâte de voir ces économies se concrétiser et voir une baisse des dépenses des ministères. On lit toutefois, à la note 6 de la section 2 des Comptes publics de 2024-2025, que les dépenses ont augmenté pour tous les ministères, sauf quatre. Ce sont des chiffres semblables à ceux de la même catégorie dans les Comptes publics de 2023-2024.

Cela m'amène aujourd'hui à parler du nouvel examen exhaustif des dépenses annoncé par le gouvernement. Vous vous engagez à économiser des milliards de dollars, mais les Canadiens n'ont même pas encore vu les résultats de la dernière tentative malavisée de réaliser des économies. Quelles mesures sont actuellement prises pour garantir une réduction générale des dépenses ministérielles?

Annie Boudreau: En effet, comme vous l'avez mentionné, il y avait un engagement à réduire les dépenses. Parallèlement, comme nous le savons, le gouvernement investit dans le MDN, avec les investissements de 9 milliards de dollars il y a quelques mois. Le gouvernement investit également dans le logement et pour d'autres engagements.

À mon avis, vous ne pourrez pas voir une diminution par rapport à ce qui a été annoncé dans le budget, en raison des engagements et du financement supplémentaires prévus dans le budget de 2025.

Stephanie Kusie: Eh bien, je suis certaine que vous savez...

Monsieur Leswick, voudriez-vous ajouter quelque chose? Je m'excuse de ne pas vous en avoir donné l'occasion.

Nick Leswick: Non, merci. Poursuivez.

Stephanie Kusie: C'est un choix judicieux.

Des députés: Ha, ha!

Stephanie Kusie: Vous savez sans doute tous que le gouvernement du Canada dépense désormais davantage en intérêts sur la dette qu'en transferts aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé. Combien le gouvernement a-t-il versé en frais de la dette publique en 2025?

Monsieur Leswick, on vous écoute.

Nick Leswick: Je suis désolé. Si vous avez le chiffre sous la main, vous pouvez le dire à voix haute. Je dois le retrouver dans le volume.

Stephanie Kusie: C'est 53,4 milliards. Les transferts en santé s'élevaient à 52,1 milliards de dollars en 2025. C'est une hausse de 6 milliards par rapport à 2024. Depuis que la machine à imprimer de l'argent libérale est arrivée au pouvoir en 2015, les frais de la dette publique sont passés de 21,8 milliards de dollars en 2016 à 53,4 milliards de dollars en 2025.

Le nombre de Canadiens qui font la file devant les banques alimentaires est sans précédent. Nos jeunes sont confrontés à des taux de chômage record, et le coût du logement a doublé au pays depuis 2015, comme Mme Boudreau l'a mentionné dans sa dernière réponse. Quand nous regardons les frais de la dette publique, nous comprenons pourquoi. Le premier ministre actuel ne fait qu'ajouter de l'huile sur le feu, avec son déficit de 78 milliards de dollars.

Le ministère des Finances reconnaît-il le fardeau supplémentaire que cela ajoute à la situation financière des Canadiens en raison des dépenses publiques actuelles?

• (1215)

Nick Leswick: Nous reconnaissons certainement les difficultés auxquelles sont confrontés les entreprises et les ménages canadiens.

Stephanie Kusie: C'est très sincère.

Pour revenir à Mme Hogan, vous avez relevé des erreurs constantes dans les régimes des fonctionnaires. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, je vous prie?

Karen Hogan: Nous avons relevé des erreurs constantes dans la rémunération de fonctionnaires. Est-ce bien ce que vous demandez?

Stephanie Kusie: C'est exact, des erreurs constantes dans la rémunération de fonctionnaires. Pardonnez-moi si je me suis mal exprimée.

Karen Hogan: Évidemment, chaque année, nous examinons les salaires. Les salaires représentent une dépense importante pour le gouvernement du Canada. Nous avons continué de relever des erreurs dans la rémunération. Ce qui a changé au cours des deux dernières années, c'est que, même si 29 % des personnes que nous avons examinées présentaient encore des erreurs dans leur rémunération, nous constatons un changement dans l'origine de ces erreurs.

Comme je l'ai mentionné précédemment, environ les deux tiers des erreurs sont attribuables à des erreurs de saisie des données et le tiers, à des retards dans la saisie des éléments dans le système de paie. Il ne s'agit pas d'erreurs causées par le système Phénix. Toutes les personnes qui saisissent des informations doivent améliorer la rapidité et les contrôles afin de garantir l'exactitude des informations.

Stephanie Kusie: Craignez-vous que même si le gouvernement abandonne le système Phénix, ces mesures en suspens continuent de poser problème?

Karen Hogan: Absolument, et c'est la raison pour laquelle nous mettons en évidence les demandes d'intervention de paie et depuis combien de temps elles sont en suspens. On ne veut pas transférer des renseignements erronés dans un nouveau système. Des gens continueront d'être incorrectement rémunérés. Il est important de régler tous les problèmes de paie avant que les données soient transférées dans un nouveau système de paie.

Stephanie Kusie: Merci à vous tous.

[Français]

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Votre temps de parole est écoulé, madame Kusie.

Le prochain intervenant est M. Osborne.

La parole est à vous pour cinq minutes.

Tom Osborne: Merci.

Je veux simplement clarifier un point soulevé par le dernier intervenant à propos de la mesure prise par le premier ministre et du déficit. Le gouvernement actuel n'est même pas au pouvoir depuis 10 mois en date d'aujourd'hui.

Je veux établir quelques liens pour que les millions de personnes qui regardent CPAC puissent voir ce qui se passe, selon moi. Nous séparons le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations pour pouvoir montrer aux contribuables, à la population, aux agences de notation et aux investisseurs que nous réduisons les coûts opérationnels tout en investissant. Nous effectuons des investissements générationnels qui renforceront notre économie et attireront plus d'investissements au pays. Nous pouvons coordonner ces mesures avec l'élimination des obstacles au commerce interprovincial, ce qui devrait renforcer l'économie et stimuler des investissements supplémentaires, et le calendrier du budget, qui donnera une plus grande certitude aux parlementaires, aux entrepreneurs et à d'autres.

En ce qui concerne les investissements générationnels et ce que l'avenir nous réserve, si le budget de 2025 donne de bons résultats pour les négociations commerciales internationales, les pourparlers et les accords conclus, mais aussi pour l'élimination d'obstacles au commerce interprovincial, pouvez-vous nous en dire un peu plus, M. Leswick et peut-être Mme Dancey, sur la manière de débloquent ces investissements et sur les conséquences pour l'économie canadienne et les bilans futurs? Ces investissements générationnels regroupent les trois éléments que je viens de mentionner: le moment du dépôt du budget, les investissements en capital par rapport aux investissements opérationnels et, plus important encore, les investissements générationnels qui seront réalisés au Canada et dans le mouvement commercial.

Pouvons-nous parler des répercussions sur les bilans futurs?

• (1220)

Nick Leswick: Comme nous l'avons mentionné dans le cadre de notre discussion avec le Comité ce matin, le gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre de budgétisation des investissements en capital, cherche à démontrer que ses nouvelles initiatives en matière de dépenses sont axées sur des mesures visant à favoriser la productivité et la croissance afin de stimuler l'économie. C'est un vaste éventail de mesures, y compris des mesures fiscales qui soutiennent notamment la recherche et le développement. Ce cadre soutient de nouvelles mesures en matière d'infrastructures. Il soutient de nouvelles mesures en matière d'investissements résidentiels et de logements.

De plus, il faut prendre l'initiative de revoir la réglementation et de collaborer avec les provinces pour réduire les obstacles au commerce interprovincial, évidemment dans le but de réduire les tensions commerciales, d'accroître la productivité et de stimuler la croissance.

Soyons francs. Nous avons connu 10 à 20 ans de faibles investissements commerciaux et de faible productivité, ce que nous devons améliorer.

Pour répondre à votre question sur la manière dont cela se traduira par des prévisions de croissance et des bilans financiers améliorés, cela reste à déterminer, mais c'est certainement l'objectif et l'intention du budget et la mission du gouvernement à l'heure actuelle.

Tom Osborne: Madame Dancey, voulez-vous ajouter quelque chose?

Evelyn Dancey: Oui. Merci.

Je tiens à souligner un point qui démontre la prudence du plan budgétaire, à savoir que, même si ce budget met beaucoup l'accent sur la croissance économique grâce aux divers moyens mentionnés par le sous-ministre, nos prévisions budgétaires et financières sont fondées sur les résultats économiques fournis par des prévisionnistes indépendants du secteur privé. Nous n'avons intégré aucune croissance dynamique dans nos prévisions. Ce que vous voyez ici est tiré d'un sondage mené auprès du secteur privé, et je pense que cela reflète une approche prudente. Les projections dans le document ne cherchent pas à intégrer dans nos principaux tableaux financiers les avantages potentiels pour l'économie des mesures qui y sont prévues.

Ce que le gouvernement doit faire, c'est attendre de voir comment les prévisionnistes du secteur privé assimilent ce qu'ils voient dans les données et y réagissent et ce qu'ils voient de la part du gouvernement, ce qui figurera dans les publications futures.

Le président: Merci.

J'ai bien peur que votre temps soit écoulé, monsieur Osborne.

Nous allons débiter notre quatrième série de questions, qui nous mènera juste avant le début de l'heure.

[Français]

Monsieur Deltell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gérard Deltell: Merci, monsieur le président.

J'aimerais aborder un thème, et, sincèrement, je ne sais pas si c'est positif ou négatif. Tout dépend de la manière dont on regarde cette question.

Je veux parler des créances, des radiations et de la renonciation. Il s'agit donc des sommes que l'on verse au gouvernement et que le gouvernement verse à des entreprises ou à des citoyens à la suite d'ententes qui ont été prises avec des tiers pour que leurs dettes soient radiées ou alors remboursées.

Ce qu'on constate est un peu spectaculaire. Pour cette année, on parle de 7,2 milliards de dollars, alors que, pour l'année précédente, c'était 18,6 milliards de dollars.

Comment explique-t-on un bond aussi spectaculaire?

Annie Boudreau: Pouvez-vous répéter les chiffres?

Vous avez dit 7,2 milliards de dollars pour cette année. Pour l'année dernière, de quel montant s'agissait-il?

Gérard Deltell: C'est 18,6 milliards de dollars.

Annie Boudreau: La réponse se trouve du côté du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Pendant la pandémie de COVID-19, de l'argent a été donné aux entreprises. Il s'agissait grosso modo d'un montant de 60 000 \$. Si ce montant était remboursé avant la fin d'une période prédéterminée, les entreprises recevaient un crédit de 20 000 \$ sur les 60 000 \$, soit le tiers.

Ce crédit d'un tiers fait donc partie du montant que vous venez de mentionner. Cela a été fait en 2024. C'est pour cette raison que vous voyez un gros montant pour 2024 et un plus petit montant pour 2025. Il s'agit essentiellement de montants qui ont été donnés dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Gérard Deltell: Maintenant, allons plus à fond.

Dans les Comptes publics, on a les grands tableaux avec le nom de chacun des ministères et tout ça, mais on n'a pas le nom des entreprises. On comprendra que je ne veux pas savoir ce pour quoi Mme Tremblay a reçu un remboursement de 2 000 \$ ou je ne sais trop quoi.

Ce n'est pas tant ça qui nous intéresse. Je parle des grandes entreprises qui, par exemple, doivent de l'impôt après analyse, mais qui s'entendent pour avoir une radiation.

Est-ce que cette information est publique?

Annie Boudreau: Si je ne me trompe pas, en ce qui concerne tout ce qui est radiation de comptes, une des radiations est rendue publique parce qu'on doit obtenir un décret.

Je vous tiendrai au courant de ce qui est rendu public. On peut voir tous les noms et toutes les entreprises qui en font partie. Je vous enverrai une réponse par écrit à ce sujet.

• (1225)

Gérard Deltell: Évidemment, je donnais l'exemple de la citoyenne Mme Tremblay, qui doit 2 000 \$ et avec laquelle on s'entend finalement.

Or, il se peut aussi que des personnes soient un peu plus connues, qu'elles aient la poche un peu plus profonde et des revenus un peu plus élevés. On parle alors de 1 million de dollars.

Les cas liés à des individus sont-ils également rendus publics?

Annie Boudreau: Encore une fois, je vais devoir vous envoyer une réponse par écrit. Tout dépend de la manière dont la créance a été enlevée des livres.

Gérard Deltell: Vous est-il arrivé de dépenser des sommes assez importantes lorsqu'il y a une contestation?

Je présume qu'il y a des personnes qui ne sont pas d'accord, qui ne veulent pas rembourser, ou des choses semblables. En fin de compte, vous dépensez beaucoup pour un retour qui n'est peut-être pas si élevé.

Faites-vous une évaluation des risques que vous prenez lorsque vous contestez des déclarations ou que quelqu'un conteste votre décision?

Annie Boudreau: Si je prends l'exemple de l'Agence du revenu du Canada, où il y a des processus très bien établis et très poussés en ce qui concerne le recouvrement de créances, ce que vous venez de dire est effectivement un des éléments à considérer.

Si le fait de recouvrer une créance de 10 \$ demande plus de temps et d'argent que de la faire disparaître et de l'enlever, c'est évidemment ce que l'Agence va faire. Les coûts et les avantages sont pris en considération lorsque l'Agence du revenu du Canada examine les créances, tant celles des particuliers que celles des entreprises.

Gérard Deltell: À première vue, comme député, je peux comprendre que les cas plus modestes, appelons-les ainsi par respect, ne soient pas du domaine public. Cependant, lorsqu'on dépasse 1 million de dollars, ou encore un demi-million de dollars, ça devrait être public. C'est une observation bien personnelle.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais vous faire part de deux observations rapides.

Tout à l'heure, on a mentionné que le premier ministre est en poste depuis moins d'un an. Je tiens à rappeler que, malgré le fait qu'il soit là depuis moins d'un an à peine, il y a 33 % plus de fonctionnaires, 37 % plus de consultants et 33 % plus de déficits. De plus, 60 milliards de dollars d'investissement ont quitté le Canada. C'est bien mal parti, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deltell.

[Traduction]

La prochaine intervenante, encore une fois, est Mme Yip.

La parole est à vous pour cinq minutes, je vous prie.

Jean Yip: Merci.

Cette question s'adresse à Mme Boudreau, puis à M. Leswick.

Le gouvernement a déclaré que pour bâtir l'économie, plus particulièrement compte tenu des difficultés économiques mondiales, il faudra faire des choix responsables. Cela se reflétera-t-il dans les prochains comptes publics? Quelles mesures sont actuellement

prises pour illustrer les progrès accomplis en vue d'atteindre ces objectifs?

Annie Boudreau: Les comptes publics refléteront tout le financement qui a été approuvé par le gouvernement, ainsi que toutes les dépenses.

De toute évidence, les comptes publics reflètent toujours le passé. Pour voir ce qui nous attend, nous devons examiner le budget principal des dépenses — le budget que tous les ministères recevront. Le budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement avant le 1^{er} mars.

Selon l'orientation des priorités du gouvernement, cela se reflétera, d'un point de vue historique, dans les comptes publics.

Jean Yip: Monsieur Leswick, avez-vous des observations à faire?

Nick Leswick: C'est une description exacte de la mécanique. Le gouvernement présentera une mise à jour de son cadre financier dans l'énoncé économique et financier du printemps, puis donnera suite avec le budget successif à l'automne prochain, conformément à son nouveau calendrier budgétaire.

• (1230)

Jean Yip: Madame Hogan, dans votre commentaire de 2025, vous indiquez que « 77 % des sociétés d'État n'avaient pas de plan d'entreprise approuvé avant le début de leur exercice financier ». Un taux semblable a été signalé dans le commentaire de 2024. C'était dans votre déclaration liminaire.

J'aimerais savoir pourquoi cela se produit à nouveau.

Karen Hogan: Comme je l'ai déjà mentionné, je ne suis pas tout à fait sûre.

Nous pensons qu'il est important de souligner que, pour avoir une bonne santé budgétaire, votre budget doit être approuvé avant le début de l'année, et seulement 23 % des sociétés d'État ont un plan d'entreprise approuvé avant le début de l'exercice. Ce qui est plus préoccupant, ce sont celles qui passent des années sans avoir de plan approuvé. Comme je l'ai mentionné, cette situation peut s'expliquer par de nombreuses raisons. Ce peut être le moment, le volume ou le contenu.

C'est une question à laquelle le gouvernement devrait répondre pour fournir plus d'informations, mais c'est préoccupant, car cette situation dure depuis quelques années. Les sociétés d'État sont censées mener leurs activités de façon indépendante du gouvernement, et le budget et le conseil d'administration jouent un rôle important dans la gouvernance.

Jean Yip: Il convient également de noter que le nombre de sociétés d'État qui rendent des comptes sur les risques financiers liés au climat a augmenté, et que 48 sociétés d'État ont été invitées à rendre des comptes, mais 11 ne l'ont pas encore fait. Savez-vous pourquoi?

Karen Hogan: La divulgation financière liée au climat n'est pas obligatoire, mais fortement encouragée. C'était en fait une bonne chose de voir autant de sociétés d'État participer.

Certaines de celles qui ne l'ont pas fait sont vraiment petites et ne disposent pas des capacités financières nécessaires pour faire tout cela, mais il y a beaucoup d'activités et de progrès dans le domaine de la durabilité en ce qui concerne les normes. Cela finira par être obligatoire au Canada, si bien qu'il est important que chaque société d'État commence à acquérir l'expertise, les connaissances et les capacités nécessaires pour le faire à l'avenir.

Jean Yip: Je suis sur une lancée avec les sociétés d'État, car il s'agit de comptes publics après tout. Nous voulons leur demander des comptes.

En 2025, on a noté que « 80 % des sociétés d'État avaient connu des retards dans la nomination des membres de leur conseil d'administration ». Pourquoi le taux s'élève-t-il à 80 %? C'est beaucoup.

Karen Hogan: Notre observation met en évidence deux secteurs où la gouvernance des sociétés d'État nous préoccupe. Cela découle d'un modèle d'une société d'État. Comme je l'ai mentionné, une société d'État est censée être indépendante du gouvernement, et le conseil d'administration joue un rôle important pour veiller à ce que des procédures financières, d'investissement et d'exploitation soient bien en place, et il exerce cette surveillance.

Lorsqu'il y a un retard dans les nominations aux conseils d'administration, cela peut être problématique, car une société d'État pourrait ne plus avoir le quorum nécessaire pour approuver ce type de politiques. Il est donc important d'être à jour. Ce ne sont pas toutes les lois régissant les sociétés d'État qui permettent à un membre du conseil d'administration de rester après son mandat; certaines ne l'autorisent pas.

C'est une préoccupation quant à la manière dont les sociétés d'État sont constituées. Le gouvernement doit être plus proactif dans l'élaboration de plans d'entreprise et la nomination de membres du conseil d'administration pour veiller à ce que le mécanisme de gouvernance soit robuste et en place année après année.

Le président: Je vous remercie.

Votre temps de parole est écoulé, madame Yip, à moins que vous ayez une courte question complémentaire à poser.

Jean Yip: Non.

Le président: Très bien, merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

L'augmentation des charges de programmes a été de 23,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 5 % dans un contexte déficitaire. À cela, on ajoute l'augmentation des transferts de l'ordre de 11,2 milliards de dollars.

Pourtant, il y a eu une diminution du soutien agricole et de l'aide en cas de catastrophe. Or, comme on le sait, les productrices et producteurs agricoles sont les premières victimes des changements climatiques. Au cours des dernières années, les agriculteurs ont eu énormément de difficultés.

Comment expliquez-vous qu'il n'y ait pas davantage de soutien agricole?

[Traduction]

Nick Leswick: Il faudrait que j'examine le profil des dépenses d'une année à l'autre pour pouvoir vous fournir une réponse détaillée, mais je vous remercie de la question.

● (1235)

[Français]

Sébastien Lemire: J'ai été porte-parole en matière de relations avec les Autochtones. Il y a un passif de 27,7 milliards de dollars pour des revendications particulières et un passif de 10,3 milliards de dollars pour des revendications globales.

Pourtant, je ne vois à aucun endroit la somme accordée en vertu de l'Entente de règlement relative aux Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui prévoit un versement de 47,8 milliards de dollars.

Où en sont ces sommes?

Annie Boudreau: Merci de la question.

Les 47 milliards de dollars comprennent deux éléments. Le premier élément est une obligation qui a été incluse dans les Comptes publics du Canada il y a trois ans. Il s'agit d'une somme d'environ 23 milliards de dollars qui a été payée ou qui continue d'être payée. Vous pouvez voir les détails dans les Comptes publics.

En ce qui concerne la différence, c'est pour les programmes prévus pour les dix prochaines années. Ce sera comptabilisé au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

Sébastien Lemire: Je voudrais revenir à ma question sur le programme de Modernisation du versement des prestations.

Quel suivi fait-on par rapport aux programmes informatiques et aux dépenses qui y sont rattachées?

Comme la vérificatrice générale l'a mentionné, ces programmes représentent un risque important.

Quel suivi faites-vous et comment expliquez-vous l'explosion des coûts dans la majorité des grands programmes informatiques, notamment le logiciel Cúram?

Annie Boudreau: Au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor, le dirigeant principal de l'information et son équipe révisent les programmes d'envergure. Énormément d'efforts en matière de gouvernance sont mis pour regarder les coûts des programmes et pour voir si ceux-ci vont vraiment augmenter l'efficacité. Cela comprend également l'intelligence artificielle.

Pour répondre à votre question, le Secrétariat du Conseil du Trésor est très engagé en matière de gouvernance. Je pense plus particulièrement aux projets très importants liés aux technologies de l'information.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Lemire, avez-vous encore une question?

Sébastien Lemire: J'en ai encore plein d'autres, mais je voulais respecter le temps de parole alloué. J'ai quand même un peu abusé de votre patience à mon dernier tour de parole.

Le président: Nous avons le temps. Vous pouvez en poser une autre, si vous le voulez.

Sébastien Lemire: Les revenus ont augmenté de 11,2 % par rapport à l'an dernier. Selon les analyses qui ont été faites, vous justifiez l'augmentation globale des revenus par l'augmentation des revenus des entreprises et, notamment, par une réaction possible à l'augmentation du gain en capital ainsi que par l'augmentation des droits de douane.

Qu'est-ce qu'on prévoit dans les Comptes publics pour l'année 2026, compte tenu des droits de douane et du climat d'incertitude?

Peut-on s'attendre à une diminution des revenus? S'attend-on plutôt à ce que cette augmentation soit maintenue?

Evelyn Dancey: Nos prévisions actuelles sont formulées dans le budget de 2025. Tout y est décrit en ce qui concerne les impôts des entreprises. Bien sûr, nous sommes dans une situation économique qui est pleine d'incertitudes. Toutefois, on voit quand même que la résilience continue.

En ce qui concerne les chiffres les plus récents, c'est dans le budget.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

C'est encore une fois au tour de M. McCauley, pour cinq minutes.

Kelly McCauley: Merci, monsieur le président.

Monsieur Leswick, quand le ministère des Finances publiera-t-il une définition claire des expressions « budget de fonctionnement » et « budget d'immobilisations »?

Nick Leswick: Le budget de 2025 est antérieur à mon arrivée à ce poste, mais l'annexe 2 du budget de 2025 est une annexe détaillée qui, je l'espère, apporte suffisamment de substance au cadre.

Kelly McCauley: D'accord.

Madame Dancey, je veux revenir sur quelques-unes des observations que vous avez adressées à M. Osborne, je crois.

Je vais être franc. On aurait dit que vous travailliez pour le Cabinet du premier ministre avec ces observations faisant l'éloge de tous ces changements qui ne se reflètent pas dans les prévisions du secteur privé.

La Banque du Canada vient de publier à nouveau ses prévisions, qui ont été rendues publiques après le budget et après toutes les mesures que vous avez mentionnées qui stimuleront la croissance. La Banque du Canada n'a pourtant pas révisé ses prévisions à la hausse.

Je voulais simplement vous faire part de cette réflexion. Je ne cherche pas à obtenir des commentaires. Je ne fais qu'exprimer ma préoccupation, comme je l'ai fait plus tôt, quant au fait que le gouvernement utilise les comptes publics et cette réunion comme un moyen de communication pour promouvoir son image. Je n'arrive pas à comprendre comment vous pouvez affirmer que ces changements créeront toute cette croissance alors que la Banque du Canada dit le contraire.

Madame Boudreau, je veux juste revenir...

Le président: Monsieur McCauley, voulez-vous donner au témoin la chance de répondre? Je vérifie simplement.

Kelly McCauley: Non, j'ai clairement dit que ce n'était pas le cas, monsieur Williamson. Merci.

Madame Boudreau, vous avez fait tout à l'heure une observation au sujet du coût des contrats, et je respecte que vous ayez clarifié la question des 23 milliards de dollars. Les dépenses de SPAC pour les routes représentent une grande partie de cette somme. Je tiens à souligner qu'il y a beaucoup de gaspillage et que nous avons entendu le gouvernement dire au Comité qu'il avait fait appel à McKinsey et à d'autres consultants alors qu'il disposait de fonctionnaires parfaitement qualifiés à l'interne. Bien que je vous sois reconnaissant de votre observation, je crains qu'elle ne détourne l'attention de la propension du gouvernement à gaspiller de l'argent pour des services de consultants. Je voulais soulever ce point rapidement.

Madame Hogan, à combien s'élèvent les radiations liées à la COVID dans les comptes publics de cette année? Je sais qu'il y a eu un désaccord entre votre bureau et l'ARC au sujet du montant des radiations qui devraient être recouvrées — je pense que c'était 27 milliards de dollars. À combien s'élèvent ces radiations, et dans quelle mesure sont-elles liées au refus de l'ARC, je suppose, de donner suite aux prestations inadmissibles liées à la COVID versées à des entreprises et à des particuliers?

• (1240)

Karen Hogan: Mme Boudreau pourrait peut-être vous fournir le montant exact des déductions dans l'année.

Je demeure préoccupée. Comme vous l'avez mentionné, durant notre audit — je pense que c'est en 2022 que nous avons examiné spécifiquement les paiements de la COVID —, il y avait un désaccord entre notre bureau et l'Agence du revenu du Canada.

Kelly McCauley: Quel était le total? Était-ce 27 milliards de dollars ou 54 milliards de dollars? Je ne m'en souviens pas.

Karen Hogan: À l'époque, je pense que c'était environ 16 milliards de dollars en lien avec les entreprises et, en ajoutant les particuliers, c'était un total de 27 milliards de dollars. Mais je me fie à ma mémoire là-dessus.

Kelly McCauley: L'ARC n'a apporté aucun changement dans ses efforts pour récupérer cet argent auprès des particuliers.

Karen Hogan: Dans ce temps-là, notre préoccupation était... Nous avons examiné un échantillon et nous avons estimé ce qui était possiblement des paiements à des bénéficiaires inadmissibles. L'ARC devait réaliser ce travail pour déterminer qui étaient ces bénéficiaires.

Pour traiter les contribuables équitablement, il faudrait analyser la situation de tout le monde. L'ARC ne devrait pas simplement se pencher sur un groupe de déclarations de revenus produites par des particuliers ou des entreprises. C'est de là que venait notre désaccord: l'étendue du travail à faire pour identifier les paiements aux particuliers inadmissibles et le processus pour chercher à les récupérer.

Nous soulignons dans nos commentaires que la provision pour les créances douteuses liées aux prestations de la COVID a augmenté, ce contre quoi nous avons fait une mise en garde en 2023. Les délais depuis que le paiement a été versé augmentent le risque et la probabilité que l'ARC ne parvienne pas à identifier les bénéficiaires qui n'auraient pas dû le recevoir ou qu'il soit difficile de récupérer ce paiement. C'est ce que nous voyons dans la provision pour les créances douteuses.

Kelly McCauley: Quelle est la provision pour les créances douteuses?

Karen Hogan: Pour les paiements de la COVID en particulier, c'est environ 10,5 milliards de dollars cette année. Cela ne comprend pas le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Kelly McCauley: Si l'ARC avait suivi votre conseil et agit plus tôt, est-ce que ce chiffre serait bien plus bas?

Karen Hogan: C'est difficile à prédire. Il y aurait bien sûr une incidence sur la capacité de récupérer les sommes. Plus on agit rapidement...

Kelly McCauley: Je présume que oui.

Karen Hogan: Il est très probable que ce chiffre serait moindre.

Kelly McCauley: Je pense que mon temps est écoulé.

Merci beaucoup.

Tom Osborne: Monsieur le président...

Le président: La parole va de votre côté. Invoquez-vous le Règlement, ou alliez-vous...

Tom Osborne: Non, j'invoque le Règlement.

Je ne voulais pas interrompre le député précédent, mais je tiens simplement à rappeler respectueusement aux membres du Comité que le rôle des fonctionnaires et des représentants des ministères est...

Kelly McCauley: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président: Je suis prêt à l'entendre. Nous avons le temps.

Allez-y.

Tom Osborne: Le rôle des fonctionnaires consiste à fournir des conseils indépendants au gouvernement. Nous devrions respecter cela.

Des voix: Ah, ah!

Le président: Je vais m'en charger, monsieur McCauley.

Monsieur Osborne, cela pourrait faire l'objet d'un débat, et nous sommes ici pour entendre les témoins. De votre côté, vous pouvez poser toutes sortes de questions pour peut-être éclaircir les choses, et le travail de l'opposition, c'est de trouver des failles le plus possible.

Monsieur McKinnon, la parole est à vous pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Ron McKinnon: Merci, monsieur le président.

Puisque M. McCauley a fait des commentaires intéressants en dehors de ses questions, je me demande si les témoins veulent y réagir. N'hésitez pas. Non, c'est d'accord.

Madame Hogan, je crois que vous avez mentionné qu'un des graves problèmes de notre système de paie, c'est qu'il y a de grandes incohérences dans la paie. Je me demande si ces incohérences ont duré des années. Se produisent-elles toujours? Je me demande ce que l'on fait pour les corriger, surtout en ce qui a trait aux problèmes de longue date. Quels changements aux processus pourrions-nous recommander pour rectifier la situation à l'avenir?

• (1245)

Karen Hogan: Je crois que nous suivons les enjeux liés à la paie des fonctionnaires depuis la transition vers le système de paie Phénix en 2016. Si vous examinez nos commentaires financiers précédents, vous verrez que nous surveillons les taux d'erreurs dans la paie depuis ce temps.

Je peux vous dire que jusqu'à environ 50 % des fonctionnaires ont eu un enjeu avec leur paie, comme un trop-payé ou un moins-payé. Cette année, on parle d'environ 29 %.

Ce qui est le plus préoccupant, c'est le nombre de ces enjeux qui sont corrigés quand on examine les chiffres de fin d'année. Nous ne voyons pas d'amélioration dans les correctifs apportés pour ces fonctionnaires. C'est pourquoi nous examinons les demandes d'intervention de paie, qui peuvent aller d'une demande de changement d'adresse de la part d'un fonctionnaire au signalement d'un problème avec la paie.

Environ le quart des quelque 400 000 demandes d'intervention de paie est en suspens depuis trois ans ou plus. Nous ne voyons pas d'amélioration concernant les problèmes de longue date, comme vous l'avez mentionné. Il faut corriger tous ces problèmes avant de faire passer les fonctionnaires à un nouveau système de paie, sinon les erreurs de paie vont se poursuivre.

Toutefois, je tiens à souligner que Services publics et Approvisionnement Canada en a fait beaucoup depuis 2016 pour régler bien des faiblesses que nous avons identifiées dans Phénix. C'est pourquoi depuis deux ans, ce n'est pas vraiment Phénix qui cause des enjeux de paie; c'est plutôt des enjeux de saisie de donnée ou des retards dans la saisie des changements à la paie. Cela montre que la paie, ce n'est pas simplement un système où tout est calculé, mais tout un système de RH et de paie. Tous les responsables dans les ministères et les organismes doivent soutenir SPAC pour saisir des données exactes dans le système de manière opportune pour que les fonctionnaires soient payés adéquatement.

Ron McKinnon: Y a-t-il des employés chargés de corriger ces problèmes de longue date de manière systématique?

Karen Hogan: SPAC a des gens au centre de paie qui se concentrent uniquement sur ce type de problèmes, mais le ministère essaie aussi de régler les enjeux qui surviennent au quotidien. Les fonctionnaires font des demandes d'intervention de paie tous les jours et de façon constante, comme vous pouvez l'imaginer, puisqu'ils sont des centaines de milliers.

Du point de vue de mon bureau, nous allons bientôt publier un audit qui porte sur la modernisation de la paie et les progrès du ministère dans les améliorations qu'il apporte. J'ose espérer que cet audit vous aidera à vous renseigner pour une prochaine étude du comité des comptes publics dans quelques mois.

Ron McKinnon: Concernant les enjeux récurrents de saisie de donnée que vous avez mentionnés, y a-t-il un système de frein et contrepoids que nous pourrions recommander pour cerner ces enjeux et les régler plus rapidement?

Karen Hogan: Je pense qu'il y a de nombreux freins et contrepoids en place. Dans le cas présent, un peu plus de suivi et de rigueur pourraient aider les choses.

Seuls certains ministères utilisent le centre de paie géré par Services publics et Approvisionnement Canada. Les autres ministères ont leur propre personnel qui saisit les données, donc la responsabilité est très généralisée.

La question ne concerne pas qu'un ministère; je pense que tous les ministères devraient examiner les contrôles qu'ils appliquent pour vérifier la validité des données de paie qui sont saisies. Certains contrôles pourraient être automatisés, mais pour l'instant, une grande partie du travail se fait toujours de manière manuelle.

Ron McKinnon: Il ne me reste que 20 secondes, alors je vous remercie tous.

Le président: Merci beaucoup. Cela conclut notre réunion d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier les témoins de leurs témoignages et de leur participation à notre étude sur les comptes publics du Canada de 2024 et 2025.

Nous allons nous réunir à huis clos mercredi pour l'étude article par article. Un préavis vous sera envoyé sous peu.

Merci à tous d'être venus aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>